MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mercredi 21 janvier 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *Mme Fabienne Aubry Conne*, *M. Sylvain Clavel*, *Mme Sandra Golay*, *M. Ahmed Jama* et *Mme Estelle Marchon*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Esther Alder*, vice-présidente, et *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier, mercredi 21 janvier et lundi 26 janvier 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 295 000 francs, soit un crédit brut de 6 764 450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3 426 250 francs, la participation des TPG de 43 200 francs, soit un montant net total de 3 295 000 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N^os^ 2678, 2691 et 3611, N^os^ 2680 et 2693 de la commune de Carouge, N^os^ 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1009 A)[1].

Suite du premier débat

Le président. Il y a beaucoup d'absents et c'est fort dommage… Je peux passer la parole à M. le conseiller municipal Daniel-Dany Pastore, en attendant que les autres inscrits arrivent.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. Je rappelle à ces braves gens qu'on parle du pont de Carouge, où il y a effectivement quelque chose à faire. Tout le monde a pris conscience du fait qu'on ne peut pas continuer avec ce pont qui date de 1800 et des poussières, autrement dit de l'époque napoléonienne. Il a été construit par des architectes absolument extraordinaires pour

[1] Rapport, 3884.

leur époque, puisqu'il est toujours debout malgré l'évolution qui nous a fait passer du char à bœuf, qui transportait les pierres du Salève, aux camions, aux poids lourds et aux trams. Des trams toujours plus lourds!

A l'heure actuelle, on doit se rendre compte que la mobilité douce est, à l'évidence, devenue un peu violente, puisque ce pont de Carouge commence à s'effriter sérieusement à cause des trams de plus de 40 tonnes qui y passent. Il s'ébranle même! On doit refaire les joints des pierres de masse qui sont en dessous et qui le soutiennent. Mais qu'y a-t-il sous ces piliers noyés? Tout repose sur des poutres de l'époque des lacustres. Malheureusement, elles ne sont pas visibles et on n'a donc pas pu s'assurer que ces poutres tiennent encore comme il faut sous des piliers en bloc de granit! Les trams, de plus de 40 tonnes aujourd'hui, pèseront plus de 50 tonnes demain… Il faut refaire ce pont de Carouge, mais le Mouvement citoyens genevois et moi-même, nous ne cautionnons pas du tout – je suis désolé, Monsieur Pagani – l'expertise menée par des ingénieurs qui ont reconnu qu'ils n'avaient pas pu vérifier correctement si les piliers en bois tiennent encore. Ils commencent à dater…

J'ai déjà vu des trams qui arrivent au bout du pont de Carouge alors que la queue du tram en est encore au début. Imaginez que le tram plonge dans l'Arve parce que le pont a cédé… Ce d'autant plus qu'on s'apprête à élargir le pont; il pèsera donc un peu plus lourd. Pas beaucoup, mais quand même… Au lieu de l'alourdir, il me semble que la solution est ailleurs. Il faudrait peut-être faire passer le tram sur une passerelle métallique adjacente. En tant que conseiller municipal, je ne prends pas la responsabilité de cautionner une construction qui, à la longue, dans six mois, dans dix ans ou vingt ans, risque de s'écrouler avec des gens dessus.

Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. J'espère que vous avez pris note de ma mise en garde et que vous voterez en votre âme et conscience, d'une façon équilibrée plutôt qu'en faveur d'un pont qui branle.

Le président. Merci, Monsieur Pastore. Je donnerai la parole aux conseillers municipaux qui sont présents, en espérant que les autres inscrits arrivent dans l'intervalle. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Morten Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. C'est surprenant… Ensemble à gauche soutiendra la restauration de ce pont. Il était temps d'agir et, enfin, après de nombreuses années, on s'est mis d'accord sur ce qu'il faut faire. Nous espérons que nous arriverons également à nous mettre d'accord ce soir.

Je contredirai un peu mon préopinant: il est évident que ce n'est pas nous qui prenons la responsabilité de savoir si le pont tient ou pas. Il y a des experts pour cela et nous ne doutons pas une seconde que les ingénieurs et les architectes qui ont travaillé sur ce projet l'ont fait avec toute la qualité nécessaire. C'est donc avec joie que nous soutiendrons la restauration de ce pont qui nous relie à Carouge. C'est un projet commun aux deux municipalités. Nous parlerons peut-être plus tard dans la soirée d'autres projets du même type, mais celui-ci nous réjouit le cœur.

M. Grégoire Carasso (S). Le groupe socialiste est heureux de voir ce dossier du pont de Carouge arriver sur nos pupitres pour un vote. Il n'y a aucun suspense: le projet a recueilli l'unanimité en commission des travaux et des constructions. Le plénum devrait suivre, ou presque. Je ne crois pas que des esprits chagrins nous emmènent vers un troisième débat.

En revanche, le groupe socialiste souhaite mettre en évidence le fait que, entre la version initiale du projet et celle qui nous est présentée ce soir, il y a deux réalités sur lesquelles j'aimerais dire un mot, si vous le voulez bien, Monsieur le président.

La première est qu'un processus de concertation a été mis en place, sur la base des remarques constructives émises par les milieux patrimoniaux sur la version initiale du projet présenté par M. Rémy Pagani. *(Brouhaha.)* Vous connaissez, Monsieur le président, les positions du Parti socialiste en matière de concertation: nous saluons le processus. Celui-ci aurait même pu être engagé en amont, pour la qualité du projet. Toujours est-il que le projet a été bloqué en commission des travaux et des constructions le temps que cette concertation se fasse.

Nous commenterons le deuxième aspect, soit le résultat de cette concertation. Dans la version initiale, 3 m étaient consacrés à la mobilité douce, de part et d'autre du pont, soit 6 m en tout, qui devaient nous permettre de faire cohabiter, avec les meilleures intentions, les différentes mobilités douces, les piétons et les vélos, comme c'est le cas sur la plupart des ponts et des espaces publics en ville de Genève. Avec ces 3 m, nous avions la place pour tracer une piste cyclable. Cette version initiale du projet soulevait des enjeux patrimoniaux, puisque le gabarit historique du pont était mis à mal par cet élargissement. C'est le seul regret que nous exprimerons sans remettre notre vote *in fine* en question, d'aucune manière.

Dans la version issue du processus de concertation, il reste 2,40 m de part et d'autre du pont. Vous pourrez me demander pourquoi pleurnicher sur deux fois 60 cm. Simplement parce que nous nous retrouverons avec un pont sans doute magnifiquement restauré, qui pourra résister au temps et au passage du tram, mais qui verra un espace de mobilité douce partagée…

Monsieur le président, je vous laisse imaginer, dès le premier accident, l'article de *20 Minutes* qui s'interrogera sur une restauration à 7 millions de francs, qui n'aura pas fait en sorte qu'il y ait une piste cyclable d'une part et un trottoir d'autre part, alors que les enjeux de cohabitation de mobilité douce sont connus de longue date. Dans le processus de concertation, les milieux qui défendaient les enjeux de mobilité douce n'ont manifestement pas été aussi forts que les milieux patrimoniaux, qui nous amènent à ce compromis. Il n'y aura pas de référendum sur ce pont, mais il n'y aura pas non plus de piste cyclable de part et d'autre.

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous n'accepterons pas ce projet, pas parce que ce pont n'a pas besoin d'être rénové, mais en raison d'une chose que j'ai déjà répétée à plusieurs reprises: l'Etat a fait une bonne opération en décidant de se débarrasser des ponts. Je n'ai pas la date de ce transfert; on pourrait la vérifier, mais cela n'a pas d'importance. Avant cela, il y avait un service des ponts, à l'Etat, qui veillait à leur entretien, bien ou mal, comme on le voit en ce moment… C'était de la compétence de l'Etat, qui a donc réussi un tour de force il y a quelque temps: dans un grand élan de générosité, il nous a donné les 60 ponts, je crois, situés sur le territoire de la commune de Genève, parce qu'il savait bien que les frais d'entretien et de rénovation tomberaient à notre charge… Et c'est ce qui arrive!

On peut continuer comme ça longtemps, mais je dénonce cette façon de faire. C'est trop facile de se débarrasser des ponts au détriment des communes. Evidemment, l'Etat n'a agi ainsi qu'avec la Ville de Genève… Les autres ponts sont restés de sa compétence et il ne les entretient pas, d'ailleurs, puisque certains ponts sont équipés de pointelles depuis des lustres… C'est un autre débat, mais nous sommes maintenant confrontés à la rénovation de ces ponts et à des dépenses somptuaires! Nous avons tout de même une petite chance ici: le pont se trouvant en partie sur la commune de Carouge, celle-ci devra participer financièrement à sa restauration.

Mais il y a plusieurs autres problématiques, à commencer par celle du patrimoine. J'ai bien lu que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a finalement donné son accord, après quelques allers et retours, même si je crois comprendre que c'était du bout des lèvres. Mais si ce pont est restauré comme il est prévu dans cette proposition, il aura perdu l'essentiel de sa partie historique. Même Napoléon n'a pas réussi à le détruire, mais nous, au Conseil municipal, en 2015, nous réussirons à le ficher en l'air et à le détruire! C'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'accepterons pas ce crédit.

Mais il y en a d'autres… On accomplit l'exploit d'élargir ce pont pour faire passer les vélos et les piétons, avec des trottoirs de 1,40 m, pour trois ou quatre passants par jour, mais on réduit dans le même temps les voies de circulation de plus de 1 m de large… Evidemment! C'est la politique de l'Alternative!

Mesdames et Messieurs, dites franchement ce que vous voulez! Vous ne voulez plus que les voitures passent sur le pont. Vous ne voulez plus de voitures nulle part… Vous iriez au bout de votre démarche si vous l'osiez, mais, là, vous avez la trouille du peuple sur le plan électoral! *(Exclamations.)*

J'en viens à la troisième raison qui nous incite à ne pas accepter ce crédit. Les trams passent sur ce pont et nous n'y sommes pas opposés, mais ils sont toujours plus lourds, comme les bus, les trolleybus et les camions des pompiers, ce qui oblige à installer des plateformes qui supportent 20 tonnes, il y a quelques années, puis 30, 40 et, bientôt, 60 tonnes! Les trams présentent la même problématique: bientôt, ils pèseront 80 tonnes, alors il faut renforcer le pont. Si on ne le fait pas, il ne tombera pas demain, d'après les prétendues expertises des spécialistes qui ont examiné cette affaire, puisque même les soubassements, encore en bois, paraît-il, ne seront pas touchés. Il ne tombera pas demain, admettons.

Cela dit, puisque les Transports publics genevois (TPG) veulent faire passer des trams beaucoup plus lourds sur le pont, pourquoi ne paient-ils que 43 200 francs?

M. Guy Dossan (LR). 1,5 million de francs!

M. Daniel Sormanni. Ce n'est pas suffisant! *(Brouhaha.)* Certes, les infrastructures des TPG sont payées par l'Etat, mais, à partir du moment où leurs véhicules sont plus lourds, c'est à eux de prendre en charge les frais inhérents à cette situation!

M. Guy Dossan. Lis le rapport!

M. Daniel Sormanni. Taisez-vous! *(Exclamations.)* Vous parlerez après… Monsieur le président!

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni! C'est moi qui demande le silence, merci.

M. Daniel Sormanni. Mais si vous ne le faites pas, je le fais! Il n'y a pas de souci…

Le président. Poursuivez, s'il vous plaît!

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. La charge financière est mal répartie. C'est un mauvais projet du point de vue du patrimoine et de la circulation des véhicules. C'est un mauvais projet tout court: il n'est pas normal que l'Etat, qui vient de nous transférer la responsabilité de tous les ponts qui sont sur le territoire de la Ville de Genève, il y a peu, ne mette pas un centime dans cet ouvrage! C'est une honte! Nous refuserons la proposition. *(Exclamations.)*

M. Tobias Schnebli (EàG). Ce qu'on vient d'entendre mérite quand même d'être démenti et précisé; c'est une position totalement irresponsable. Mon préopinant attribue au Canton, où il siège également au législatif, la responsabilité d'avoir donné la compétence et la charge d'entretenir les ponts aux communes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Pas du tout!

M. Tobias Schnebli. C'est ce que vous avez dit au début; c'était le premier point de votre intervention, Monsieur Sormanni. *(Exclamations de M. Daniel Sormanni.)*

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Sormanni!

M. Tobias Schnebli. Vous dites que la répartition des tâches ne vous convient pas et, pour cette raison, vous refusez de restaurer un pont qui est un monument historique et qui sera maintenu dans sa qualité de monument historique. Monsieur Sormanni, vous avez dit que Napoléon n'a pas réussi à détruire ce pont; il l'a fait construire!

Notre collectivité publique, la Ville de Genève, a la responsabilité d'assurer la sécurité et le maintien du patrimoine ainsi que de contribuer au développement de la mobilité douce – transports publics, piétons et cyclistes. Nous devons donc restaurer ce pont comme il faut. Le peuple auquel M. Sormanni se réfère – vous lui transmettrez, Monsieur le président – a accepté l'initiative IN 144 en faveur de la mobilité douce, à laquelle le Mouvement citoyens genevois et d'autres partis de droite se sont farouchement opposés. La restauration de ce pont va tout à fait dans ce sens.

Au surplus, j'ajoute que tous les acteurs concernés, encore une fois, qu'il s'agisse des associations de défense du patrimoine, de la CMNS, des milieux de la mobilité ou des TPG, sont également engagés dans ce projet pour des sommes importantes. Pour les TPG, il ne s'agit pas de 43 200 francs, comme M. Sormanni

l'a évoqué, mais de bien plus que ça: 1,5 million de francs. Il suffit de lire le rapport… Tous ces acteurs sont impliqués dans ce projet et ils y sont favorables. Nous pouvons donc l'accepter en parfaite conscience. Il est de la responsabilité de cette Ville et de celle de Carouge d'entretenir des biens d'une telle importance.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne sais pas trop à quoi jouent les pontes du Mouvement citoyens genevois dans cette enceinte…

M. Pascal Holenweg (S). Les quoi?

M. Jean-Charles Lathion. Les pontes! Des gens travaillent en commission et, selon le rapport, la proposition a recueilli une belle unanimité, sauf erreur. Je l'ai lu comme vous… Et puis le Mouvement citoyens genevois, par la voix de M. Sormanni, candidat au Conseil administratif – je lui fais sa publicité –, intervient à l'encontre de toute une commission et de ses propres commissaires, comme s'il avait la science infuse *(signes d'assentiment)*, pour nous faire retomber dans le traditionnel conflit Ville/Etat, dont le vivant représentant est normalement M. Pagani. Mais M. Sormanni, qui réclame toujours un accord Ville-Etat, nous ramène à cette bisbille qui n'existait pas jusqu'à présent.

Je suis vraiment ébahi de voir ce fonctionnement. J'aimerais que le Mouvement citoyens genevois se mette à la place des citoyens qu'il prétend défendre. Que demandent-ils, Monsieur le président? Vous le direz à M. Sormanni. Ils demandent tout simplement que la Ville et l'Etat s'entendent pour faire fonctionner la machine, parce que leurs impôts sont de plus en plus élevés. C'est tout. C'est simple! Nous pouvons donc accepter cette proposition sans autre; elle a été admise par toutes les personnes qui se sont donné la peine d'y travailler pendant des heures, et non selon l'avis du seul M. Sormanni. *(Applaudissements.)*

Des voix. Bravo!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit de voter le crédit de restauration d'un pont, et non de raconter des histoires, même si chacun en a le droit. En l'occurrence, j'ai lu le rapport et tout le monde est d'accord.

Certains faits doivent être rétablis. Les TPG ont participé à hauteur de 1,5 million de francs et la commune de Carouge prendra en charge la moitié des frais de restauration du pont. Touchez un peu ses rambardes! Secouez-les un petit

coup et vous verrez dans quel état il est! Chaque fois que j'y passe, j'ai peur que quelqu'un ne tombe dans l'Arve. *(Exclamations.)* On m'a demandé de ne pas provoquer mes contradicteurs, mais je veux rétablir des faits.

Rien ne change au niveau de la circulation, Monsieur… Non, je ne dirai pas son nom. Si vous vous rendez sur ce pont, aujourd'hui, vous constatez qu'il y a deux voies de circulation: l'une pour aller à Carouge et l'autre pour revenir à Genève. Il y aura toujours deux voies, et donc aucune limitation de la circulation. On vous l'a dit d'entrée de cause: le trottoir sera élargi de 20 cm de chaque côté, parce que le tablier actuel sera augmenté d'autant, afin de garder la caractéristique historique de ce pont. Je tenais à rétablir ces faits-là et je vous propose, Mesdames et Messieurs, de vous y tenir, plutôt que d'ajouter des contrevérités qui ne font qu'envenimer le débat.

M. Alexandre Wisard (Ve). Je confirme au Mouvement citoyens genevois que les Verts sont très méchants: ils ne m'ont pas désigné comme candidat au Conseil administratif. C'est comme ça. On ne peut pas plaire à tout le monde.

M^me^ Maria Pérez (EàG). Mais nous, on t'aime quand même!

M. Alexandre Wisard. Et ce soir, je ne pense pas vous plaire. Je ne fais pas de la politique pour plaire à tout le monde, moi, contrairement au Mouvement citoyens genevois. De nouveau, ce soir, c'est le bouquet final: ce parti nous envoie des fusées dans tous les sens! Cet objet a été traité par la commission des travaux et des constructions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Et alors? Et alors?

Le président. S'il vous plaît! Laissez parler l'orateur et arrêtez de l'interpeller!

M. Alexandre Wisard. La commission a consacré plusieurs séances à cette proposition. Elle a pris le temps de travailler. Elle comprend deux très beaux commissaires du Mouvement citoyens genevois *(remarques)*, dont un s'est exprimé, ce soir, et qui ont été convaincus par le projet au terme de l'exercice. Ils ont fait leur boulot! Je ne veux pas faire de publicité à mon ami Daniel-Dany Pastore, mais il s'est inquiété dès le départ de la statique du pont. Et il lui a été répété à plusieurs reprises qu'elle avait été vérifiée, que des hommes-grenouilles étaient

même descendus voir dans quel état se trouvaient les fondations et que des ingénieurs surveillaient l'histoire. Il avait des inquiétudes légitimes et ses questions ont trouvé une réponse.

Alors entendre maintenant M. Sormanni, qu'on n'a pas beaucoup vu à la commission des travaux et des constructions, mais qui est candidat au Conseil administratif, et son double, M. Medeiros – déjà descendu du perchoir, parce qu'il s'y ennuie un peu, pour nous raconter sa poésie de Noël, ce dont nous sommes très contents –, nous dire que nous allons «ficher le pont en l'air», cela me donne envie de faire du Dossan: les chaussettes et les bras m'en tombent… *(Rires.)* Arrêtez de rire, Mesdames et Messieurs, soyez sérieux! *(Rires.)*

L'objectif de la commission des travaux et des constructions était justement de préserver ce pont. Des ponts vieux de deux siècles à Genève ont déjà été bousillés avec une facilité déconcertante. Pensons au pont de la Coulouvrenière: il avait de magnifiques candélabres du style pont Neuf, à Paris, et on ne sait pas où ils ont fini. Un jour, ils étaient du côté de Lancy et, maintenant, ils ont été remplacés par des poteaux verts. Ce doit être la faute des TPG, si ça se trouve… Merci, Monsieur Burri! C'est une horreur.

Quand la commission a vu les premiers dessins et les premiers photomontages du projet, elle a tout de suite réagi devant le risque de destruction du pont. Face à l'absence d'unanimité des commissions extraparlementaires appelées à valider le dossier, la commission a eu l'intelligence de demander un temps mort pour que les gens discutent et trouvent une solution permettant de préserver le pont et la mobilité douce. Ce soir, il faut le relever, les gens, les mandataires et la Ville ont travaillé. Le résultat auquel ils sont parvenus est tout à fait acceptable et c'est maintenant l'heure de la paix des braves. Alors voir le Mouvement citoyens genevois sortir les allumettes pour mettre le feu au débat, cela ne va pas! Vous transmettrez, Monsieur le président.

M. Sormanni dit qu'on fiche le pont en l'air. Ce n'est pas vrai: tous les éléments patrimoniaux intéressants sont maintenus. Il faut le préciser. Il dit que nous avons la trouille: non, vous aurez vu que nous n'avons pas la trouille. Il dit que les trams seront plus lourds et qu'ils casseront tout. Ce n'est pas vrai: les trams ne sont pas plus lourds. Nous avons posé la question. C'est même le Mouvement citoyens genevois qui l'a posée! Vous devriez discuter entre vous, dans votre groupe, cela irait un peu mieux. *(Exclamations.)* Les piles ne sont pas foutues. M. Sormanni nous dit enfin que le Canton devrait payer. Non: ce n'est pas une route principale. C'est une route secondaire, qui dépend des communes, et le Canton n'a pas à mettre un rond. Alors arrêtons ces discussions, confirmons notre vote unanime et demandons au Mouvement citoyens genevois d'être un peu plus concis et précis pendant les trois mois qu'il nous reste jusqu'aux élections, même si Léman Bleu nous filme! *(Applaudissements.)*

M. Adrien Genecand (LR). Je ne répéterai pas le problème que constitue le fait d'avoir un vote unanime en commission, suivi d'un débat en séance plénière. Certains devraient mieux réfléchir à leur présence en commission des travaux et des constructions ou ils ont un fonctionnement problématique, mais je les en laisse juges. Je salue d'abord le travail de M. Wisard, qui a rendu un nombre important de rapports, dont la qualité fut toujours à la hauteur de leur auteur.

Quoi qu'il en soit, le groupe libéral-radical trouve intéressant de rappeler certains chiffres. Puisque le plan financier d'investissement (PFI) a été quelque peu sabordé, cette année, par le Conseil administratif, notre collègue Vincent Schaller a compté les investissements acceptés ces derniers soirs – le fameux tableau que vous réclamez chaque soir, Monsieur Sormanni. Les prévisions établissaient déjà 136 millions de francs de dépenses d'investissement en 2015. A la fin du mois de janvier, même pas, nous avons déjà accepté 26 millions de francs supplémentaires, dont 8 millions de francs seront dépensés en 2015. Il est toujours assez sympathique de rappeler que le budget de départ annonçait un bénéfice exceptionnel et un équilibre à 13 000 francs, alors que, avant la fin du mois de janvier, les investissements dépassent déjà de 13 millions de francs la fameuse jauge des 130 millions de francs. Nous ne sommes donc pas à un équilibre de 13 000 francs, mais à 13 millions de francs de dette supplémentaire, en trois semaines. Voilà pour mon préambule. Il était important de le rappeler. Le PFI était illisible et je remercie mon collègue Schaller de l'avoir rendu plus accessible. Nous voyons que la dette s'est déjà creusée de 13 millions de francs en trois semaines, en regard du fameux équilibre exceptionnel que le Conseil administratif nous annonçait.

Au-delà de ce problème, et pour revenir au pont de Carouge, nous regrettons le coût extrêmement important que le patrimoine et les organisations visant à sa préservation nous imposent. Leurs remarques concernaient la base du pont et les rambardes; nous aurions donc pu imaginer des aménagements plus accessibles pour la mobilité douce, qu'il s'agisse des vélos ou des piétons, en site propre, en dehors de ce que les gens connaissent. En comparaison de la situation du pont des Acacias, le projet n'est pas acceptable pour les mobilités douces.

Il faut le reconnaître: nous avons baissé notre pantalon devant les milieux de protection du patrimoine et c'est dommage, car la protection du patrimoine n'en sort pas grandie. Certains combats méritent d'être menés et d'autres largement moins. A la fin, la préservation du patrimoine ne doit pas impliquer la destruction du bâtiment. Les demandes de ces milieux étaient très élevées, au point que l'argent à engager, pour une amélioration limitée de l'utilité fonctionnelle, n'a pas été accepté par le Conseil municipal, alors que certains auraient pu soutenir le projet, si la barre n'avait pas été si haute. Nous avions eu le même cas à la Perle du Lac, autre bâtiment protégé, où une majorité de ce plénum avait refusé le crédit de rénovation. La restauration du pont de Carouge devrait, elle,

réunir une majorité assez importante, mais au détriment des mobilités douces. Nous le regrettons.

Comme M. Pagani le disait, le pont est une passerelle entre les deux rives et il permet un mélange des peuples et des citoyens des différentes villes. C'est intéressant, c'est très bien, mais, si vous ne permettez pas aux vélos et aux piétons d'y passer facilement, ils emprunteront d'autres ponts. Si vous ne permettez pas aux voitures d'y passer du tout, ce qui est déjà presque le cas, moins de gens encore l'utiliseront. On aurait pu protéger la construction napoléonienne initiale et les rambardes tout en élargissant le revêtement, cela afin de ménager un site propre aux cyclistes et un site protégé aux piétons, car cela a été une demande de ces derniers, afin de ne pas répéter l'erreur du pont des Acacias, qu'ils doivent traverser sans être protégés des cyclistes. On aurait pu davantage aménager ce pont en faveur de la mobilité douce. Monsieur Pagani, vous avez fait le minimum vital pour le patrimoine. C'est un choix que nous regrettons.

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, j'ai l'impression qu'il faut rappeler les fondamentaux du débat démocratique à certains d'entre nous. *(Rires.)* Effectivement, les commissions existent pour débattre des sujets traités sur le fond, mais le plénum reste l'assemblée qui prend la décision finale, jusqu'à preuve du contraire. Or, quelques-uns me semblent venir en séance plénière parce qu'ils apprécient beaucoup la buvette… *(Commentaires.)* On en voit beaucoup parmi nous qui passent plus de temps à la buvette que dans cette salle. C'est une raison de venir ici, pourquoi pas? Hormis le fait qu'ils encaissent des jetons de présence du contribuable… *(Exclamations.)* Je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt des citoyens de cette ville.

Tout cela pour vous dire que nos commissaires, qui font un excellent travail en commission, prennent ensuite part à ce qu'on appelle le caucus, dont tout le monde sait qu'il s'agit de la réunion d'étude des élus du groupe. Et il arrive que la majorité du groupe ne soit pas d'accord avec les décisions prises par nos commissaires. Cela se produit au Mouvement citoyens genevois, comme dans tous les autres partis.

Je suis très étonné des propos clownesques que certains tiennent… Je croyais que le cirque Knie arrivait en septembre, mais, cette année, à cause des élections, il arrive en janvier! Nous avons quelques clowns tristes dans cette assemblée. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Wisard que ce n'est pas notre problème s'il n'a pas été choisi par son parti pour l'élection au Conseil administratif. Cela regarde votre groupe, Monsieur, ou plutôt votre groupuscule. A force de débiter des bêtises, mes chers amis, vous vous êtes coupés de la population. Vous avez remarqué ce qui s'est passé en septembre 2013 et vous verrez ce qui se passera sûrement en avril 2015. Vous transmettrez, Monsieur le président.

Le président. Je transmets mot pour mot, Monsieur Medeiros, mais je vous serais reconnaissant de revenir au sujet.

M. Carlos Medeiros. Monsieur le président, le Mouvement citoyens genevois a été attaqué en tant que groupe par certaines personnes. Je trouve légitime de ma part de répondre à ces attaques et j'essaie de rester dans une certaine normalité, sans jouer le même jeu que ces messieurs. Vous transmettrez donc aussi à M. Lathion, qui me met en accusation depuis le début de la séance, que quelqu'un disait qu'on peut parler de vous en bien ou en mal; le tout est qu'on en parle… Monsieur Lathion, merci beaucoup pour la publicité que vous nous faites! Continuez comme ça! En avril et en mai, le peuple vous répondra.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais démystifier deux ou trois des choses qui ont été dites, à moins que ce qui figure dans le rapport ne soit pas exact. Mais, en général, M. Wisard rédige des rapports qui relatent les faits de manière juste – vous lui transmettrez, Monsieur le président. Il est dit dans le rapport que le pont a été édifié en 1817. Je fais confiance au rapport, mais je relève que Napoléon a abdiqué en 1814 et qu'il avait déjà quitté Genève, qui a adhéré à la Confédération la même année. Il a donc eu de la peine à construire ce pont…. Quelque chose ne joue pas dans les propos de M. Schnebli. Vous lui transmettrez.

La proposition prévoit que les 50% du montant nécessaire à la restauration seront à la charge de la commune de Carouge et que les TPG paieront 43 200 francs. Je sais lire. Effectivement, en page 5, on voit que les TPG ont indiqué certaines dépenses, mais elles viendront en supplément de cette proposition, dans laquelle ils ne paient que 43 200 francs et rien de plus!

Je trouve même d'autres incohérences dans le rapport. En page 5, au troisième alinéa, il est dit que «la largeur standard TPG permettant de croiser deux bus est de 7,10 m», alors que le tablier prévu est de 6,25 m. Ah, ils sont vraiment forts… Vous me direz qu'il ne s'agit pas de bus, mais de trams. Peut-être, mais, pendant les travaux, qui passera sur le pont? Des vélos, seulement? Non, des bus! Ils ne pourront pas se croiser sur le pont. Vous êtes très forts, c'est fantastique!

Parlons aussi de la conservation du patrimoine, dont les Verts sont de grands spécialistes, semble-t-il, puisqu'ils nous rabâchent ce sujet depuis des lustres. A contrecœur, la CMNS a accepté «certains aspects du projet». C'est en page 6, en haut. J'imagine que vous l'avez lu. Et elle a préavisé défavorablement l'élargissement du pont, qui n'est pas nécessaire, pas plus que des trottoirs de 2,40 m pour faire passer les piétons et les vélos. Il y a d'ailleurs des projets qui pourraient faire passer les vélos à côté du pont sans aucun problème. Tout ce que vous nous avez dit est donc inexact; nous le qualifierons ainsi pour être gentils et polis.

Franchement, c'est un mauvais projet. Il ne respecte pas ce que la CMNS a dit. Il pose des problèmes de largeur du pont et des voies de circulation. Oui, il y aura toujours une voie dans un sens et une voie dans l'autre, mais la différence est qu'elles seront plus étroites de 1,15 m, ce qui est loin d'être négligeable. Mais ça convient bien à l'Alternative. Elle adore ça: faire des trottoirs ultra-larges, où il n'y en a pas forcément besoin, pour continuer d'empêcher – j'allais dire un gros mot – les automobilistes de circuler. Parmi eux, on trouve les camions et les fourgonnettes de livraison, qui font marcher l'économie de notre canton et de la Ville de Genève, et qui rapportent des impôts sans lesquels, Mesdames et Messieurs, vous ne pourriez pas financer le premier centime des prestations sociales que vous votez chaque année au budget.

Et puisqu'on parle du budget, je tiens à faire transmettre à M. Gomez qu'il se trompe en nous reprochant, au Mouvement citoyens genevois, de ne pas avoir accepté le budget. Depuis le début de la législature, nous l'avons accepté! *(Exclamations.)* Mais continuez dans cette veine et vous finirez par nous le faire regretter! Nous n'aurions finalement pas dû le faire! Nous l'avons approuvé chaque fois, alors pas de leçon dans ce domaine-là! En bout de course, nous nous sommes dit qu'il valait mieux avoir un budget, accepté par une majorité solide. Je rappelle qu'un budget avait même été accepté par le Parti socialiste, les Verts et nous. Tous les autres avaient dit non et même Ensemble à gauche s'était abstenu. Ces reproches sont donc un peu faciles; ils sont totalement faux et mensongers! Mais bon, c'est la campagne électorale, alors tout le monde agit de la même façon…

Nous trouvons que ce projet n'est pas bon car nous pouvons restaurer ce pont à moindres frais. Nous devons économiser sur nos investissements. Oui, il faut restaurer le pont de Carouge, mais nous ne sommes pas obligés d'ajouter à ce projet des éléments inutiles que la CMNS a préavisés négativement. C'est pour cette raison que nous disons non, pas pour autre chose. Merci. J'ai dit!

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). J'ai dit certaines choses qui n'ont rien à voir avec le financement, mais avec la sécurité. Je crois que les gens n'ont pas bien perçu ce que j'étais en train de dire.

En réponse à M. Wisard, qui dit que les trams ne seront pas plus lourds dans l'avenir, je réponds que c'est évident: ils sont déjà achetés. Les prochains ne seront pas plus lourds, puisqu'ils sont déjà en route, mais ils ne seront pas en plastique. Jusqu'à présent, à la base, la mécanique a toujours reposé sur un chemin de fer et de la ferraille. C'est une première chose.

Je reste ferme sur le fait que l'expertise en profondeur n'a jamais pu être menée parce que l'Arve charrie des cailloux, des troncs d'arbre et du sable. On attaque le pont sans avoir vu dans quel état sont les bases dans la terre. Je reviens sur le

sujet parce que cet élément explique ma position à lui tout seul. Je n'ai jamais dit que j'étais opposé à une rénovation, ni que je ne voulais rien faire. Pas du tout! Il faut évoluer tout en ménageant l'aspect patrimonial, dont les fameuses barrières, comme M. Wisard l'a dit. En attendant, pensez à la sécurité de nos enfants! C'est à eux que je pense. Vous vous en fichez peut-être, ayant fait un bout de chemin dans la vie, mais réfléchissez à la situation dans vingt ou trente ans. Nos gosses seront dans le tram lorsque le pont finira dans l'Arve! Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, réfléchissez avant de vous lancer dans cette entreprise! En commission des travaux et des constructions, nous avons posé la question à vos ingénieurs, Monsieur Pagani. Ils ont dit qu'ils n'avaient jamais pu faire l'expertise en profondeur, parce que l'Arve est trouble, et qu'il faudrait assécher un pilier pour voir comment c'est en dessous. Ça, c'est moi qui le dis. *(Remarque.)* Evidemment, cela coûterait une fortune! Je ne discute pas. Mais tant qu'on ne va pas voir en profondeur, je maintiens que le pont n'est pas prévu pour des trams de 50 tonnes.

Les TPG passent sur le pont et il s'effrite. Et puis ils donnent quelques dizaines de milliers de francs… On fait tout pour la mobilité douce, très bien, mais il faudrait que tout le monde mette la main à la poche! La Ville de Carouge le fait bien et je l'en félicite.

Ce projet présente des carences qui ne sont pas négligeables. Je pense à nos gosses. Si vous vous fichez de votre sort, pensez à nos gamins!

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai été pris à partie par M. Medeiros, mais je ne reviendrai pas là-dessus. D'ailleurs, il traite M. Wisard de clown…

M. Alexandre Wisard (Ve). Un avis d'expert!

M. Jean-Charles Lathion. Je ne sais pas de quoi j'ai été accusé et je ne veux pas sombrer dans le ridicule.

Je constate tout simplement, une fois de plus, que M. Pastore, qui vient de s'exprimer maintenant et qui est membre de la commission des travaux et des constructions, a accepté cette proposition avec l'ensemble de celle-ci. A partir de là, Mesdames et Messieurs, je vous invite à suivre l'avis des personnes qui ont travaillé sérieusement sur cet objet et à l'accepter.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il faut que nous nous rappelions – je dis bien «nous» – notre responsabilité, qui est de faire fonctionner cette ville située au cœur de l'agglomération. Nous devons entretenir, rénover et

soigner 60 ponts, notamment, et 250 km de routes. Mesdames et Messieurs, ce soir, vous devez prendre cette responsabilité en votre âme et conscience. Des études ont été menées et ce projet est le fruit d'un compromis. Dans un compromis, il y a évidemment des mécontents sur certaines questions, qui sont contents sur d'autres points, tandis que c'est l'inverse pour d'autres personnes. C'est une sorte de miroir.

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des services pour leurs efforts. La démarche a été extrêmement dure; cela fait entre quinze et vingt ans que nous parlons de la restauration. Nous arrivons à bout touchant. Je vous donne ce soir une information en primeur: nous pourrons peut-être engager les travaux à l'été 2015, mais ce sera difficile en raison du vote du Conseil municipal de Carouge, que je remercie au passage, ainsi que les autorités de cette commune. Sinon, nous les engagerons à l'été suivant. Seuls deux mois et demi d'arrêt de la circulation seront nécessaires: soit nous maintiendrons une voie sur ce pont, soit nous laisserons passer les piétons. Nous examinons la situation, mais les travaux mêmes sur le pont seront extrêmement limités. Le principal travail est d'insuffler du béton agglomérant pour coller les pierres qui ont tenu deux cents ans, et qui tiendront peut-être longtemps encore, mais qui ont été légèrement ébranlées par le passage du tram depuis une septantaine d'années environ.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie par avance non pour l'unanimité de votre vote, que je pensais acquise au vu du résultat en commission, que j'ai lu dans le rapport, mais de votre décision de restauration de ce pont, prise dans la conscience que Genève et l'ensemble de l'économie genevoise attendent ces opérations de rénovation de nos ponts. D'autres collectivités ne peuvent assumer leur entretien.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Monsieur Alain de Kalbermatten…

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je renonce.

Le président. Merci bien.

Deuxième débat

Le président. Nous pouvons donc voter, en commençant par l'amendement général proposé à la commission par le Conseil administratif – adopté à l'unanimité par celle-ci, comme cela a été abondamment dit – et qui prévoit une nouvelle variante du projet. Je vous renvoie aux pages 14 et 15 du rapport.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 69 oui contre 1 non.

(Commentaires et applaudissements.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 61 oui contre 9 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 606 900 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3 843 400 francs et la participation des TPG de 43 200 francs, soit un crédit net de 3 720 300 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N^os^ 2678, 2691 et 3611, N^os^ 2680 et 2693 de la commune de Carouge, N^os^ 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 606 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 76 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 200 000 francs (PR-300, votée le 11 février 1998), soit un montant de 3 920 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

4. Questions orales.

Le président. Je passe la parole à M. le maire Sami Kanaan, pour une réponse à une question qui lui a été posée hier. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. Je réponds à une question posée par M^me^ Maria Pérez, qui relayait des inquiétudes relatives au mobilier dit patrimonial de la Bibliothèque de Genève (BGE).

Je dois dire en préambule que, dès mon arrivée à la tête de mon département, j'ai souhaité repenser complètement l'accueil du public au guichet du prêt à domicile, au premier étage, parce que je le trouvais moi-même poussiéreux et peu agréable, à l'époque où j'étais étudiant, ce avec quoi la BGE était entièrement d'accord.

Par souci de transparence, je précise que les aménagements ont été effectués entre les années 1920 et 1970, par cloisonnements successifs, dans du mobilier peu intéressant d'un point de vue patrimonial et qui rendait l'espace peu accueillant. Je parle du secteur du prêt à domicile et de la salle des périodiques. Nous avons maintenant un magnifique guichet d'accueil conçu par un ébéniste genevois. C'est un chef-d'œuvre artisanal, beaucoup plus ouvert et lumineux pour cet espace.

Deux vieilles étagères, datant des années 1970 et réalisées dans un bois sans valeur, ont été démontées. Les quatre bibliothèques-vitrines anciennes, qui datent des années 1920, ont été conservées et restaurées – d'autres vitrines du même type existent à l'Institut et Musée Voltaire. Nous n'avons eu que des compliments concernant ce réaménagement, grâce au travail mis en œuvre avec beaucoup de soin et de qualité par la Direction du patrimoine bâti, de mon collègue Rémy Pagani, ainsi que par mes services. Il y avait enfin un meuble des années 1950 – il faut parler du XX^e^ siècle, même si le XIX^e^ a été évoqué par M^me^ Pérez –, situé dans la salle de distribution et qui abritait une collection de reliures. Il était très kitsch et il datait de 1950. Il n'y avait aucun enjeu patrimonial. Ce meuble existe toujours; il a été déplacé dans nos dépôts. Madame la conseillère municipale, je vous remercie de votre écoute.

5. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1er octobre 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant de 4 172 000 francs, soit:

– un crédit de 2 563 000 francs destiné à la transformation du terrain de football A en synthétique du stade de Varembé, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex, et à la transformation du terrain de football stabilisé C en synthétique du stade de Varembé (terrain de Trembley), avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 4575, feuille N° 63, secteur Genève Petit-Saconnex;

– un crédit de 1 609 000 francs destiné au remplacement des sols sportifs de la salle omnisports et de la piste de rink-hockey, à la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et au remplacement des gradins du rink-hockey du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuille N° 90, secteur Genève-Plainpalais (PR-1102 A)[1].

Rapport de Mme Marie Mutterlose.

La proposition a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 octobre 2014. Sous la présidence de M. Marc-André Rudaz, la commission s'est réunie le 6 novembre 2014. Les notes de séance ont été prises par M. Léonard Micheli-Jeannet, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de son travail.

Préambule

A noter que cette proposition de crédit du Conseil administratif en vue de la transformation des terrains de Varembé et de la rénovation des sols du centre sportif de la Queue-d'Arve fait partie de la politique de la Ville de Genève d'entretenir ses installations sportives. Ces rénovations sont nécessaires pour répondre aux exigences actuelles et pour offrir aux utilisateurs un cadre adapté à leur pratique sportive. Les terrains de Varembé nécessitent une transformation non seulement pour la pratique sportive, mais aussi pour maintenir ce complexe sportif sis en plein centre-ville, dans un espace de continuité verte et de mobilité douce appelé

[1] Proposition, 2197.

autrefois «la grande pénétrante verte» et qui, aujourd'hui, est repris dans le plan directeur communal. Pour rappel, le terrain de Varembé a été inauguré en 1933 et modernisé entre 1981 et 1987.

Séance du 6 novembre 2014

Audition de M. Sami Kanaan, maire et chef du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaboratrices, M^me^ Koelliker, directrice du département, et M^me^ Bonvin, cheffe du Service des sports, ainsi que de MM. Meylan et Schmid, du département des constructions et de l'aménagement

M. Sami Kanaan prend la parole en premier et fait savoir que la proposition PR-1102 du Conseil administratif constitue une étape de la rénovation des équipements sportifs vétustes de la Ville de Genève.

Projet de délibération I: transformation des terrains du stade de Varembé

M. Meylan, du département des constructions et de l'aménagement, abonde dans le même sens que le maire en ce qui concerne la vétusté des certains équipements sportifs de la Ville. Il fait remarquer que le rythme d'entretien peut apparaître intense, mais, au vu de l'état de vétusté avancé de certaines installations, ce rythme est nécessaire d'autant que les terrains construits seront synthétiques; ils répondront aux normes et pourront ainsi être homologués.

M. Mottier précise que les terrains à rénover permettront non seulement de respecter les normes légales mais également de sécurité. C'est ainsi que la zone de sécurité autour du terrain A passera de 2,5 m à 3 m afin de répondre aux exigences de l'association suisse de football. Le gazon sera biodégradable, donc écologique ou thermoplastique pour résister à l'usure.

Un commissaire pose trois questions relatives aux nouvelles installations des terrains à transformer, à savoir: est-ce que les terrains du stade de Varembé auront le même matériel synthétique que ceux du Bout-du-Monde; est-ce que le système d'arrosage automatique est prévu, quelle sera la durée de vie du terrain avec ledit système et est-ce que l'économie d'électricité liée à l'évolution du matériel est chiffrée?

M. Mottier fait savoir que le matériel synthétique qui sera utilisé pour les terrains de Varembé est le même que celui du Bout-du-Monde. Car même s'il y a eu entre-temps l'apparition de nouvelles technologies dans ce domaine, celles connues donnent entière satisfaction. L'arrosage prévu sera automatisé et la durée de vie du terrain est de douze ans. La réponse concernant l'économie d'électricité sera donnée ultérieurement par écrit.

Un commissaire déplore que la proposition PR-1102 n'ait pas de plan qui facilite sa compréhension. Il demande quelle est l'utilité de mettre ces terrains aux normes de la 1re ligue, car à sa connaissance aucun club genevois n'est actif à ce niveau de compétition. En outre, il aimerait savoir si l'homologation de ces terrains entraîne un surcoût, si les barrières actuelles resteront à la même hauteur après les travaux (il fait allusion à d'éventuels problèmes de voisinage) et ce que feront les clubs qui utilisent actuellement ces terrains pendant les travaux.

Mme Bonvin fait savoir que, actuellement, il n'y a pas de terrain homologué pour la 1re ligue en ville de Genève. Néanmoins, même si aucune équipe en ville de Genève n'évolue à ce niveau, le fait de ne pas avoir de terrain homologué peut poser divers problèmes lors des matchs de coupe. Raison pour laquelle l'homologation était préférable. En ce qui concerne le timing des travaux et la solution trouvée pour les autres clubs pendant les travaux, Mme Bonvin informe les commissaires que les travaux ne peuvent pas se faire pendant la période hivernale à cause du matériel à utiliser. Ils débuteront en mai à la fin du championnat et il a été convenu avec la ligue que les matchs de la fin du championnat pour les équipes utilisant le terrain de Varembé se jouent à l'extérieur. M. Mottier indique que l'homologation n'engendrera pas de surcoût et qu'aucune modification de barrière ne sera faite à l'exception d'un pare-ballon entre les deux terrains.

Un commissaire demande si les terrains à transformer répondent aux normes internationales et, le cas échéant, si la géothermie a été envisagée pour réchauffer le terrain. Mme Bonvin fait savoir que seuls les terrains accueillant la super league doivent être chauffés, ce qui n'est pas le cas des terrains traités par la proposition PR-1102.

Un autre commissaire demande si les espaces publicitaires sont prévus dans ces terrains et, si oui, qui en sera le bénéficiaire. Mme Bonvin confirme qu'il y aura des espaces publicitaires et, pour le football, la règle est que ce sont les associations regroupant les clubs utilisant les terrains en question qui gèrent ces espaces publicitaires.

Projet de délibération II: remplacement des sols sportifs de la salle omnisport et de la piste de rink-hockey, la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et le remplacement des gradins du rink-hockey du centre sportif de la Queue-d'Arve

Lors de cette séance, plusieurs orateurs ont fait savoir que, au vu de l'état de vétusté avancé des sols sportifs du centre sportif de la Queue-d'Arve, les fissures ne peuvent plus être bouchées ou réparées, ces sols nécessitent un remplacement. Cela a été constaté par les commissaires lors de la visite du centre sportif de la Queue-d'Arve, le 4 décembre 2014. A noter que ce centre est utilisé de manière

quasi intensive par plusieurs clubs de différentes disciplines: le rink-hockey, le handball, le volleyball, le basketball, le badminton, le tennis, etc.

Il est prévu lors des travaux d'installer un mur de vitesse pour l'escalade car l'offre est très réduite en Suisse romande, indique M. Mottier. La cheffe du Service des sports du département de la culture et du sport, M^me^ Bonvin, précise que ce mur sera uniquement destiné aux entraînements car il ne peut pas être homologué à cause de la hauteur réduite du plafond.

Un commissaire demande si la Ville pourrait être tenue pour responsable en cas d'accident au vu de l'état de vétusté de ses installations sportives. M. Sami Kanaan, le chef de département du sport et de la culture, fait remarquer que l'état de vétusté des installations sportives de la ville de Genève empêche surtout l'organisation des compétitions. Il rajoute que la Ville serait attaquable en cas d'accident s'il est démontré que la vétusté de ses installations sportives en est la cause.

Le même commissaire souhaite savoir si le différend entre les handballeurs et les grimpeurs était résolu car il aurait entendu que leur «cohabitation» au centre sportif de la Queue-d'Arve serait difficile. M^me^ Bonvin indique que tout est rentré dans l'ordre et précise que le différend était lié à l'utilisation de la poix par les handballeurs qui ne nettoyaient pas après leurs activités.

Un commissaire aimerait savoir si l'idée du marquage par le LED a été retenue lors de ces travaux. M^me^ Bonvin fait savoir que cette idée n'a pas été retenue pour cette rénovation car leur ajout dans des installations déjà existantes cause de nombreux problèmes. Elle indique que l'idée du marquage par le LED a été retenue pour la construction des infrastructures proches de la gare des Eaux-Vives.

Un commissaire demande s'il y aura la possibilité de voir les images avant/après les travaux du centre sportif de la Queue-d'Arve. D'après M. Meylan, cela n'est pas possible pour des raisons de moyens et d'équipements.

Une commissaire demande quand interviendra la prochaine rénovation, autrement dit quelle est la durée de vie d'une installation sportive après sa rénovation? M^me^ Bonvin indique qu'elle varie entre quinze et vingt ans suivant l'usage de l'infrastructure.

Un commissaire demande quelle est la différence entre un mur de vitesse et un mur de grimpe «standard». Il aimerait également savoir la raison pour laquelle il y a une seule sortie dans les stades grillagés lors de leur utilisation par les clubs et pourquoi ces stades sont fermés en dehors du temps de leur utilisation par les clubs. M^me^ Bonvin souligne que pour la grimpe, en principe, le temps n'est pas compté; la difficulté est de trouver la meilleure voie pour passer divers obstacles et pour la vitesse, les prises sont simples mais le temps est compté. Concernant l'existence d'une seule sortie lors des matchs, cela empêche d'autres personnes d'entrer dans le stade et, si certains sont fermés en dehors de leurs moments d'uti-

lisation, c'est pour éviter leur détérioration car certaines personnes en font des lieux de grillades. Mme Bonvin fait savoir que la Ville aimerait bien offrir un accès plus large à ses terrains mais, au vu des désagréments que cette large ouverture pourrait engendrer, elle se voit contrainte de réduire l'ouverture.

Un commissaire demande le nombre d'usagers des murs de grimpe du centre sportif de la Queue-d'Arve. Mme Bonvin indique que, à ce jour, il n'y a pas de statistiques établies formellement. Mais la demande est importante et nécessite une augmentation de l'offre tant quantitative que qualitative.

Discussion et vote

Un commissaire propose que le vote ne se fasse pas lors de la présente séance mais après la visite du centre sportif de la Queue-d'Arve prévue lors de la prochaine séance de la commission des sports.

Par contre, un autre commissaire trouve que la proposition PR-1102 est claire et ce qu'elle demande justifié. Il serait superflu de subordonner le vote de cette proposition à la visite du centre sportif. Il est prêt à voter à la présente séance. Plusieurs commissaires abondent dans ce sens et l'unanimité semble se dessiner.

Le président passe au vote et la proposition PR-1102 est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 EàG, 2 UDC). *(Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.)*

Le président. Je donne la parole au président de la commission des sports, M. Marc-André Rudaz. Il ne la prend pas. Je la passe à la rapporteuse, Mme Marie Mutterlose.

Mme Marie Mutterlose, rapporteuse (S). Merci, Monsieur le président. La proposition PR-1102 a été renvoyée à la commission des sports le 28 octobre 2014 et elle a été traitée en une séance, le 6 novembre 2014. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions et les commissaires ont trouvé que la proposition était claire. Elle a été adoptée à l'unanimité lors de cette unique séance. Je reprendrai la parole plus tard.

Premier débat

Le président. Je donne la parole à qui la demande. Madame Mutterlose? Non? C'est une erreur? Je donne la parole à M. le maire Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. Je remercie brièvement la commission des sports pour le traitement à la fois diligent et unanime de cet objet, qui est l'une des nombreuses étapes de cette législature visant à mettre nos installations sportives vétustes ou insuffisantes à niveau. On parle ici d'un terrain de football passé en synthétique; il y en a eu toute une série et je vous remercie d'avoir accordé les crédits nécessaires, Mesdames et Messieurs. D'autres sports sont concernés et les sportifs vous en savent gré, car la plupart de nos installations sont très sollicitées et demandées.

Parmi les prochaines étapes, nous préparons une étude sur la polyvalence du stade de Richemont, le complexe sportif de la gare des Eaux-Vives et un concours majeur au 115, route de Vernier pour d'autres équipements publics. Je sais que vous êtes favorables aux équipements sportifs, Mesdames et Messieurs. C'est l'un des sujets qui réunit ce Conseil municipal et je m'en réjouis. Merci pour votre diligence et pour votre soutien clair et franc à cet objet.

M^me^ Marie Mutterlose (S). Je m'excuse d'avoir appuyé tout à l'heure, Monsieur le président. Je voulais parler avant M. le maire pour donner la position du Parti socialiste, mais nous nous sommes mal compris.

Le groupe socialiste se réjouit que le Conseil administratif, et principalement M. Sami Kanaan, en charge du département de la culture et du sport, aient fait de la rénovation des installations sportives de la Ville de Genève l'une de leurs priorités. C'est un vaste chantier au vu de l'état de vétusté desdites installations. *(Larsen.)* Pardon… J'ai de la peine avec le micro, excusez-moi. La transformation du terrain de football du stade de Varembé et le remplacement des sols sportifs de la salle omnisports du centre sportif de la Queue-d'Arve sont l'une des étapes de ce chantier.

Lors de l'unique séance de la commission des sports consacrée à cette proposition, M. Sami Kanaan, ses collaborateurs et collaboratrices en charge du sport ainsi que deux collaborateurs du département des constructions et de l'aménagement ont été auditionnés. L'ensemble des commissaires a trouvé les réponses et les explications apportées par les personnes auditionnées satisfaisantes. Lors de la discussion, un commissaire a même relevé que la proposition PR-1102 est claire et que ses demandes sont justifiées. Quelle que soit leur sensibilité politique, les commissaires saluent l'effort fourni par M. Sami Kanaan pour rattraper le retard pris dans la rénovation des installations sportives et encourager ainsi la pratique sportive, tout en assurant la sécurité des sportifs. Dans cet élan, la proposition PR-1102 a été acceptée à l'unanimité par la commission et j'invite cette assemblée à faire de même.

M. Adrien Genecand (LR). Je voulais simplement rappeler le nom de notre ancien collègue, Mathias Buschbeck, qui mérite d'être cité. A l'époque, lui et moi, nous nous étions inquiétés de l'état des synthétiques en général et des infrastructures sportives dans leur ensemble, ainsi que de la faiblesse de leur entretien et de l'attention qui leur était portée, en comparaison avec d'autres domaines.

Cette proposition constitue l'aboutissement de l'esprit que lui, qui nous a quittés dans l'intervalle, comme d'autres, dont j'étais, nous avions tenté d'insuffler il y a quelques années, à savoir que les infrastructures sportives méritent tout autant que d'autres infrastructures d'être soignées. En l'état, nous commençons par le synthétique et c'est très bien, mais gardons en tête, Mesdames et Messieurs, que nous devons encore nous occuper du centre sportif du Bout-du-Monde, pour ne citer que lui, ainsi que d'un projet de patinoire, qu'il s'agisse d'un nouveau bâtiment ou de la patinoire actuelle. Nous devrons encore investir beaucoup d'argent dans les infrastructures sportives qui, pour l'instant, ne sont pas à niveau.

M. Kanaan a hérité d'une situation catastrophique et il fait son possible pour lancer la machine. Pour nous, c'est le minimum. Nous nous en félicitons pour l'instant, mais cela n'est pas suffisant.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Le poète et athlète latin Juvénal nous rappelait au I^er^ siècle qu'on trouve un esprit sain dans un corps sain. Il est vrai que la demande actuelle, qui émane des milieux et clubs sportifs, est très importante. On n'a jamais assez d'espaces ni de lieux pour répondre à leurs besoins.

Pour nous, les Verts, remplacer du gazon naturel par un gazon synthétique est contradictoire. Mais, après de longs débats et discussions avec les services et le magistrat concernés, nous avons l'assurance que ce gazon synthétique est biodégradable et que sa durée de vie est de quinze à vingt ans après installation, permettant d'amortir son coût et de fournir le confort nécessaire aux sportifs de notre commune, dans le respect des normes.

Après une visite du centre sportif de la Queue-d'Arve, les membres de la commission des sports s'accordaient à dire, sans entrer dans le détail, qu'il faudrait agir davantage pour le sport. Le groupe des Verts acceptera donc cette proposition de manière sportive.

M. Sylvain Thévoz (S). Je serai extrêmement bref. Dans le domaine sportif, on sait que la buvette est un endroit important. Je voulais juste faire une remarque. Si les caméras ont la possibilité de zoomer sur le groupe, ou le groupuscule, de M. Medeiros… *(Seuls M^me^ Danièle Magnin et M. Daniel Sormanni sont présentement assis.)*

Le président. Monsieur Thévoz, s'il vous plaît, je ne crois pas qu'on soit là pour ça…

M. Sylvain Thévoz. M. Medeiros a tenu des propos extrêmement méprisants tout à l'heure. Il demandait où étaient les élus qui passent leur temps à la buvette… Il faut parfois tendre un miroir aux donneurs de leçon! Merci! *(Applaudissements nourris.)*

(Brouhaha.)

Le président. Merci, Monsieur Thévoz. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Morten Gisselbaek.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cela n'a aucun rapport avec l'objet dont nous parlons! *(Il se lève.)*

Des voix. Va à la buvette!

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, premier vice-président.)

(Exclamations lorsque M. Medeiros prend place.)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Magie! C'est du vaudeville… J'y vais, Monsieur le président de séance?

Le président. Oui, Monsieur. Continuez, continuez!

M. Pascal Holenweg (S). Il n'a pas encore débuté.

Le président. Ou commencez! C'est comme vous voulez et ce n'est pas grave.

M. Morten Gisselbaek. Non, ce n'est pas grave; on se débrouille. Je n'ai pas été mis en cause, mais je prendrai quand même la parole afin de relever que, connaissant l'engouement qui existe pour les sports amateurs, pour le football et le rink-hockey, nous avons là une excellente proposition. Nous la soutiendrons, comme nous soutiendrons tout ce qui favorisera le sport populaire amateur.

La seule chose qui nous étonne un peu est d'avoir un terrain de football, un mur de vitesse pour l'escalade et un terrain de rink-hockey dans la même proposition, mais on rend ainsi heureux les amateurs de plusieurs sports d'un seul coup. Nous accepterons donc la proposition avec pleine confiance et enthousiasme. Hop Genève! *(Rires.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). J'essaierai de rester dans le sujet, contrairement à d'autres, dont nous ne relevons pas qu'ils sont à la buvette parce que nous n'en avons rien à foutre… En l'occurrence, M. Thévoz n'écoute pas; il est ailleurs.

Les installations sportives dont nous héritons sont dans un état de délabrement. Nous saluons la première tranche de crédit, que nous accepterons, mais nous attendons clairement la suite. Certains centres sportifs sont dans une situation presque dramatique. Il serait donc bienvenu de rénover les installations sportives qui ne l'ont pas été, de façon à offrir des installations dignes de ce nom à nos jeunes, ou aux sportifs au sens large du terme, femmes et hommes. Mieux vaut que nos jeunes s'épanouissent dans des centres sportifs que d'être dans la rue, occupés à d'autres activités ou à se demander ce qu'ils feront dans les cinq minutes qui suivent. C'est une politique importante de la Ville de Genève, qui a malheureusement été délaissée ces dernières années. Bravo pour ce qui est fait; nous attendons la suite.

Cependant, quelque chose me dérange. Je trouve dommage que le Service des sports soit réduit à un service dans votre département, Monsieur le maire. Je le dis sans aucune méchanceté. Cela donne l'impression qu'on n'accorde pas au sport l'importance qu'il mérite. Malgré tous les défauts qu'on trouvait à l'ancien département des sports, auquel étaient adjoints les pompiers et la police municipale, le sport jouissait au moins du rang de département. Il faudrait réfléchir à ce sujet, peut-être après les élections qui approchent. Le sport mérite une importance autre que celle d'un service, au moins celle d'une direction, qui démontre une volonté d'en faire un axe important de la politique de la Ville de Genève. C'est aussi faire du social que de défendre la possibilité de pratiquer un sport et des installations sportives dignes de ce nom. Le sport mériterait donc un peu plus que le rang de service. Je souhaite des réformes dans ce domaine assez rapidement.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Pour la première fois en douze ans, je ne suis pas habillé en costard-cravate. *(Remarques.)* Je reviens à notre sujet.

Soutenir le sport équivaut à soutenir le social et l'éducation. Dans le sport, tous les peuples, tous les gens, d'où qu'ils viennent, sont capables de travailler ensemble en fonction d'objectifs communs. Voilà quelque chose qui rapproche enfin les gens!

La commission des sports a visité le centre sportif de la Queue-d'Arve qui, effectivement, mérite un entretien et une rénovation. Elle était unanime pour plébisciter les demandes de notre magistrat et l'Union démocratique du centre soutiendra donc évidemment cette proposition.

Pour une fois, électoralement parlant, j'aimerais féliciter le Parti socialiste et son magistrat. Partout, à toutes les organisations sportives et autres manifestations où je suis allé en tant que président de la commission des sports, j'ai toujours demandé si les sportifs et les associations étaient contents du travail de la Ville de Genève et j'ai toujours entendu des louanges sur ce Service des sports et sur la Ville de Genève. C'est tout ce que j'avais à vous communiquer. Pour notre part, nous soutiendrons toujours le sport dans la mesure de nos possibilités financières.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra également cette proposition de crédit.

Au cours de l'unique audition, nous avons appris que les installations sportives étaient extrêmement vétustes en Ville de Genève et qu'elles avaient besoin d'être rénovées. Nous saluons le fait que la proposition de crédit permette au passage d'adapter l'infrastructure en question aux exigences de la pratique du football.

Le Parti démocrate-chrétien est favorable au sport populaire et il espère que ces infrastructures donneront la possibilité à la Ville de Genève et à son magistrat en charge des sports de proposer davantage d'écoles de sport, notamment aux jeunes, qui en ont bien besoin, que ce soit pendant les périodes scolaires ou les vacances.

M. Sami Kanaan, maire. Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour vos interventions. Je me réjouis toujours lorsqu'il y a un échange autour de la politique sportive, mais je ferai court, comme tout à l'heure.

Pour compléter mes propos, je tiens à réinsérer ce crédit dans la série des démarches entreprises pour renforcer les budgets d'entretien courant, que j'ai

négociés avec mon collègue Rémy Pagani. Je donne un exemple connu de la commission des sports: les vestiaires et autres équipements du centre sportif du Bout-du-Monde étaient franchement crapoteux. Depuis lors, la situation s'arrange et, grâce au cycle annuel, cela va de mieux en mieux. Il y a d'autres exemples que je ne citerai pas pour ne pas allonger le débat.

Deuxièmement, des crédits ponctuels sont très importants pour la pratique sportive. Il est vrai que cela donne un côté fourre-tout à la proposition, mais nous agissons parfois pour traiter des situations urgentes. Le crédit touche à la fois un mur de vitesse et un terrain de rink-hockey, mais l'urgence était identifiée et reconnue; nous avons donc regroupé ces crédits, notamment afin de simplifier le traitement. Je vous remercie d'avoir donné suite.

Certains gros projets sont en préparation, Mesdames et Messieurs, dont vous serez saisis lors de la prochaine législature, pas avant, je pense. Je citerai par exemple la proposition PR-971 qui vise à établir une image directrice des centres sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, de la Queue-d'Arve et des Vernets. Elle essaie d'optimiser ces espaces et de les agrandir. Je me réjouis aussi que le plan directeur de quartier du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) ainsi que la convention de financement des trois communes et du Canton prévoient que le futur parc des sports représente un élément clé du PAV. Il est censé relier le centre sportif des Vernets à celui de la Queue-d'Arve, à condition que nous trouvions une solution pour déménager la voirie, ce pour quoi il existe des pistes. Le sport est donc reconnu comme une priorité.

Nous devons aussi trouver une solution pour la patinoire et nous la trouverons. Je rappelle encore les nouveaux skate-parks de Plainpalais – c'est aussi du sport. Le BMX, le vélo acrobatique, est une discipline olympique et nous faisons énormément pour le sport urbain et le sport avec les jeunes.

Quant à la remarque de M. Sormanni, je la comprends, mais je souligne que les sports faisaient aussi l'objet d'un service au sein du département des sports et de la sécurité. Très honnêtement, je préfère que le sport soit associé à la culture qu'à la sécurité, mais ce sont des questions d'appréciation. Il a pleinement sa place stratégique et opérationnelle dans mon département et sous ma responsabilité. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre soutien.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I de la proposition PR-1102 est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II de la proposition PR-1102 est acceptée sans opposition (67 oui et 1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 563 000 francs destiné à la transformation du terrain de football A en synthétique du stade de Varembé, avenue Guiseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex, et à la transformation du terrain de football stabilisé C en synthétique du stade de Varembé (terrain de Trembley), avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 4575, feuille N° 63, secteur Genève Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 563 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 609 000 francs destiné au remplacement des sols sportifs de la salle omnisports et de la piste de rink-hockey, à la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et au remplacement des gradins du rink-hockey du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuille N° 90, secteur Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 609 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29951, intitulé Praille-Acacias-Vernets (PAV) (PR-1099 A)[1].

Rapport de M^me^ Maria Vittoria Romano.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 7 octobre 2014. La commission a examiné cet objet lors des séances des 4, 18, 25 novembre, 9 décembre 2014 et 6 janvier 2015 sous la présidence de M^me^ Marie Barbey. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Séance du 4 novembre 2014

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et de MM. Stéphane Thiébaud, chef du Service PAV, Albéric Hopf, chef de projet PAV, et Fabien Héritier, chef de projet PAV délégué DGT

M. Hodgers prend la parole et déclare que le Canton travaille depuis plusieurs années sur ce projet. Il rappelle que le Canton s'était engagé à mener ce travail

[1] Proposition, 1537.

avec la Ville de Genève, Carouge et Lancy. Cette proposition provient donc du Canton et de ces trois communes, lesquelles doivent l'adopter.

Genève manque cruellement de logements, entraînant l'exportation de nombreuses personnes actives, ce qui génère de multiples nuisances. Genève doit rattraper son retard tout en préservant son territoire. Il convient de densifier à l'intérieur, comme l'indiquent les urbanistes. Le PAV est le premier des grands dix grands projets envisagés; cela étant, les projets conjoints des Cherpines et de Bernex sont équivalents, en termes de volume de logements et de places de travail, au PAV.

Il rappelle ensuite que la zone industrielle des Acacias a été créée au XIX^{e} siècle, une dimension industrielle qu'il convient de percevoir à présent autrement. Le PAV n'est donc pas une friche industrielle ni une zone libre puisque de nombreuses entreprises s'y trouvent. Il ajoute que, contrairement à ce qu'exposait le discours de Saint-Pierre de 2005, le PAV ne représente pas des logements à court terme puisqu'il est nécessaire dans un premier temps de déplacer les industries qui s'y trouvent. Il précise que si 85% des terrains sont en mains publiques, la plupart de ces parcelles se trouvent en droit de superficie, impliquant que les entreprises sont propriétaires des bâtiments sis sur ces terrains. Il déclare encore que la majorité de ces droits de superficie se termineront dans les années 2030 et 2040 (reliquat en 2050-2060), et il mentionne que l'Etat doit donc rembourser les entreprises qu'il faudrait déplacer. Le PAV est donc un projet sur le long terme destiné à la prochaine génération puisque la durée officielle de son développement est de quarante ans, avec une fin en 2059.

M. Thiébaud explique que la rédaction du plan directeur de quartier (PDQ) s'est inscrite dès lors dans une philosophie différente de celle des exercices similaires habituels. Vision du développement urbain, stratégie de mise en œuvre, documents de référence cohérents et instrument dynamique évolutif sont autant d'aspects pris en compte. Il déclare encore que plusieurs versions de ce plan ont été conçues successivement et soumises en consultation, ce qui a permis au final l'élaboration d'un projet mûri et largement concerté. Il rappelle que le périmètre du PAV est de 230 hectares. Et il observe que la mise en œuvre fait l'objet de 21 fiches de coordination structurées avec des principes, des objectifs, des mesures et des projets plus ou moins avancés. Il ajoute qu'une carte de synthèse permet de visualiser les différents éléments, alors que la carte des grands équilibres prend en compte l'équilibre programmatique de 1 logement pour 1 nouvel emploi dans le long terme. Il ajoute que la surface brute de logement est de 2 180 000 m^2 y compris les bâtiments existants et observe que cette carte permet de mettre en lumière un certain nombre de paramètres fonciers sur le périmètre.

Il rappelle ensuite que la morphologie du bâti, sa qualité, la densité, la diversité architecturale et l'ossature des espaces publics sont autant d'enjeux qui

ont été établis. Il évoque alors le projet de grand parc situé sur la commune de Carouge, et il précise que l'objectif est également de favoriser la mobilité douce tout en garantissant l'accessibilité à tous les modes de déplacement. Il ajoute qu'il convient également de préserver ce futur quartier des nuisances tout en évitant de les reporter sur les quartiers voisins. Il mentionne encore que la gestion du stationnement est évidemment prise en compte. Il déclare également que l'environnement, que ce soit la qualité paysagère, les énergies, la nature en ville ou la gestion des eaux sont intégrés dans ce programme. Il pense, cela étant, que la mixité entre logements et activités demeure une préoccupation et il observe que les futures infrastructures publiques seront un point majeur du projet.

Il en vient à la problématique du financement et il évoque la convention cadre de collaborations entre les Cantons et les communes concernées du 4 mars 2010 qui établit non seulement les principes de financement mais également l'ensemble des modalités de ce projet. Il remarque, cela étant, que les estimations sont très grossières et qu'elles seront précisées au fur et à mesure.

Questions

La présidente demande quel est le délai pour adopter ce PDQ.

M. Hodgers répond que les conseillers administratifs se sont engagés pour le 31 décembre. Il ajoute avoir rallongé ce délai au 31 janvier. Il observe que passé ce délai, il sera considéré que les communes refusent ce projet, lequel passera dès lors au niveau du Grand Conseil.

La présidente demande quel est l'impact de la loi envisagée sur le PDQ.

M. Hodgers répond qu'il s'est engagé à ne pas déposer ce projet de loi (PL) avant le mois de décembre et l'adoption du PDQ. Il signale encore que les informations concernant cette loi qui ont été transmises (dans la proposition) sont erronées et il n'aimerait pas que le débat sur le PDQ soit captif de celui de ce PL.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas renouveler ces droits en permettant aux entreprises de construire plus grand tout en leur demandant d'y intégrer des logements.

Pour M. Hodgers l'enjeu principal à présent relève des travaux à mener avec les superficiaires. Il précise que pour de nombreuses entreprises, il est question d'un déplacement au sein du PAV puisqu'une zone industrielle sera conservée. Il rappelle en l'occurrence que la présence du rail est un atout fondamental pour Genève. Il déclare encore que le projet urbain doit être exprimé au travers du PDQ, afin de pouvoir indiquer aux entreprises quelles sont les relocalisations envisagées. Il ajoute que des plans de financement seront ensuite établis.

Une commissaire remarque que l'accord avec les référendaires est toujours valable. M. Hodgers précise que cet accord est matérialisé par une loi. La même commissaire évoque ensuite le périmètre des Vernets, qui est le premier à pouvoir être réalisé, et elle se demande ce qu'il en sera et qui financera les équipements. M. Hodgers répond que la question du financement est liée au PLQ et non au PDQ. Il rappelle ensuite que le périmètre des Vernets a fait l'objet d'un concours dont le résultat a été communiqué au travers d'une conférence de presse. Il confirme que le projet des Vernets et dans le pipe-line mais qu'il est nécessaire de trouver un investisseur.

Une autre commissaire se demande s'il sera nécessaire de déplacer la Migros au vu du montant de 500 millions qui serait nécessaire pour ce faire. M. Hodgers répond qu'il serait cohérent de conserver le bâtiment de Rolex alors que la Migros se trouve en plein milieu de projets retenus. Il ajoute qu'un PDQ en force est nécessaire pour pouvoir répondre aux questions que les délocalisations soulèvent. M. Thiébaud ajoute qu'il est nécessaire de prendre en compte les intérêts et les enjeux des entreprises dans un projet de cette nature.

Une commissaire demande comment la coexistence entre les habitants qui vont venir s'installer et tous ces gros projets pourra être garantie. M. Hodgers pense que le meilleur exemple est la Ville de Genève qui a connu des mutations importantes au cours des quarante dernières années. Il ajoute qu'une ville doit être considérée comme un être humain, en constante évolution. Il remarque que chaque étape verra une restructuration de la Ville, et il déclare qu'il ne faut pas considérer le PAV comme un quartier. Il pense que les frontières qui ont été techniquement définies disparaîtront à terme dans la réalité quotidienne des habitants. Il rappelle que ce projet est moins important en termes de taille et de durée que les grands projets des années 1950.

Un commissaire demande dans quels délais il sera possible de voir sortir de terre les premiers bâtiments. Il se demande également si un certain nombre de périmètres seront dédiés à des constructions emblématiques. M. Hodgers répond que les projets peuvent débuter rapidement si les superficiaires sont d'accord. Il rappelle ensuite que le mandat d'étude parallèle du secteur autour de l'Etoile sera présenté en janvier. Il précise que l'audace architecturale se dessinera plus particulièrement dans le cadre du camembert, et que la verticalité qui a été évoquée à plusieurs reprises, d'environ 175 m, sera envisagée dans le périmètre de l'Etoile.

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir quelques précisions sur les montants que la Ville de Genève devra assumer. Il signale ensuite qu'il lui semble particulier que le déplacement de la caserne soit financé par les futurs habitants alors qu'il s'agit d'une question d'importance nationale. M. Hodgers déclare que c'est l'investisseur qui rabotera le plus sur sa marge qui gagnera le mandat. Il pré-

cise que c'est le Canton et l'investisseur qui financeront le déplacement de cette caserne.

Quant à la question d'une éventuelle mutualisation des coûts des terrains, M. Hodgers déclare être en faveur d'une mutualisation mais il remarque que la durée de trente ans ne permet pas de fonctionner de cette manière. En plus il ne croit pas qu'il soit possible de développer ce principe à l'échelle du périmètre entier. Il remarque que c'est le prix de sortie des loyers sociaux qu'il faut garantir et qui lui importe plus particulièrement.

Un commissaire se demande si certaines parcelles sont plus attrayantes que d'autres. M. Hodgers répond que les investisseurs ne sont pas nombreux pour le moment. Il remarque, cela étant, que le PAV se fera, et il mentionne que le risque est de ne voir que les projets très rentables réalisés, le reste, soit les équipements publics comme le parc, et les logements, étant mis de côté.

La présidente signale qu'il a souvent été dit que le PAV proposerait des solutions pour de nombreux équipements culturels. Et elle aimerait en savoir un peu plus à cet égard. M. Thiébaud répond que les activités culturelles ne sont pas encore précisées. Il rappelle qu'il y a déjà des activités culturelles sur le territoire du PAV et qu'il faudra donc les reloger. M. Hodgers ajoute que ce serait par exemple une opportunité pour abriter un lieu de culture émergente.

Il signale ensuite que la page 10 de la PR évoque des conditions qui sont juridiquement intenables puisque ne portant pas sur le PDQ. Il mentionne qu'il s'agit de conditions résolutoires et il mentionne que ces aspects relèvent en outre du Canton et non de la Ville de Genève. Il ajoute que ces conditions ne sont pas usuelles et il rappelle qu'il est généralement question de réserves et non de conditions. Il craint que des juristes tiers se servent de ces conditions si elles étaient acceptées.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M^me^ Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme

M. Pagani prend la parole et déclare que ce PDQ représente un enjeu particulièrement important puisque sa superficie est équivalente à celle des Pâquis, de Saint-Gervais et de Saint-Jean réunis. Il ajoute que le territoire de la ville de Genève dans ce périmètre verra un fort taux d'habitants, et il mentionne qu'il sera donc nécessaire de prévoir des équipements publics. Il observe, cela étant, que la Ville de Genève représente un opérateur mineur par rapport au Canton. Le Conseil administratif demande à la commission d'avaliser ce PDQ tout en prenant en compte un certain nombre de remarques.

Mme Vasiljevic Menoud déclare que la matière est particulièrement vaste. Elle signale que la loi de déclassement oblige l'établissement d'un PDQ. Elle signale ensuite que le projet PAV prévoit de créer un centre-ville sur un territoire déjà largement urbanisé. Elle précise que cela revient à créer une densité très forte dont les conséquences sont multiples. Elle observe que des morphologies sont envisagées avec des tours de 175 m dans le périmètre de l'Etoile. Elle ajoute qu'il est envisagé de renforcer la charpente paysagère, de déplacer la voirie pour créer le parc des sports. Elle mentionne que la question de la mobilité est cruciale et qu'elle doit être gérée de manière exemplaire au vu de la densité envisagée. Elle remarque que des transferts modaux seront nécessaires. Elle déclare encore que des parkings centralisés sont envisagés avec un taux de stationnement similaire à celui du centre-ville. Elle ajoute qu'une croix verte sera créée, le long du cours de l'Aire qui doit être renaturée et remise à ciel ouvert. Elle déclare qu'une première estimation de ce projet se monterait à 400 millions. Elle mentionne encore qu'un tel projet ne peut pas être réalisé sans objectifs environnementaux. Elle précise que la géothermie à grande profondeur serait par exemple envisageable pour ce nouveau quartier.

Elle explique que le principe de ce projet est un logement pour un nouvel emploi, un équilibre qui ne sera pas forcément établi sur chaque parcelle, les rapports pouvant être différenciés sur les différents périmètres. Elle précise que ce sont 600 logements d'environ 102 m^2 et 2800 nouveaux emplois qui sont envisagés sur la surface de la ville de Genève. Elle remarque qu'il s'agit d'un calcul très théorique. Elle déclare ensuite que des équipements seront bien évidemment nécessaires et elle observe que les trois communes ont réfléchi ensemble pour déterminer un programme d'équipements inclus dans le PDQ. Elle ne parle pas, cela s'entend, des équipements cantonaux, et elle remarque que l'estimation financière de ces équipements se monterait à 400 millions.

Elle mentionne que le financement des équipements et des infrastructures demeure une question centrale et elle répète que la convention cadre du 4 mars 2010 doit être signée avant l'adoption du PDQ PAV par les trois communes. Elle ajoute que ses buts sont d'identifier les espaces, d'évaluer leur coût et d'énoncer les principes et les modalités. Elle précise que l'idée est d'adopter ce PDQ en fin d'année après la signature de la convention.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir la convention. M. Pagani répond qu'elle n'est pas encore finalisée.

Vote unanime de la commission quant à un avis de droit sur les articles 2 à 8 de la proposition.

Vote unanime de la commission quant à l'audition des magistrats des communes de Lancy et de Carouge.

Séance du 18 novembre 2014

Audition de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et de MM. Stéphane Thiébaud, chef du Service PAV, et Albéric Hopf, chef de projet PAV

M. Hodgers déclare que sa présentation va cibler plus particulièrement l'opportunité de réaliser un PAV plus équilibré et financièrement plus soutenable. Il rappelle alors que le PDQ est un instrument évolutif et que ce sont les politiciens de 2050 qui termineront ce projet. Il répète que lorsque le PDQ sera accepté par les communes, le Conseil d'Etat pourra enfin se prononcer et aller de l'avant. Il explique ensuite que le projet prévoit une répartition des logements par rapport au nombre de places de travail mais également des catégories de logements différenciées. Il précise que le Conseil d'Etat entend mettre l'accent sur le logement en rappelant la vacance de 0% des logements par rapport aux 4% de vacance des locaux commerciaux.

L'idée est de passer du ratio d'un logement-un emploi à deux logements-un emploi. Il précise que 102 m^2 seraient envisagés pour les logements et 43 m^2 pour les places de travail. Il mentionne qu'au final 82,5% des surfaces seraient destinées au logement et 17,5% à l'emploi. Il observe que cette règle est également appliquée sur les autres grands projets comme Bernex et les Cherpines et relève donc d'une politique générale. Il signale que dans ce cadre, ce seraient donc 1900 logements nouveaux et un potentiel de 4300 emplois de moins que prévu, avec un indice d'utilisation du sol de 2,6.

Il déclare donc que cette nouvelle règle amènerait le projet à 13 600 logements et 26 200 emplois, à la place des 11 700 logements et 30 500 emplois envisagés à l'origine. Il remarque que cette différence n'est pas fondamentale, puisqu'il est question d'une augmentation de 8% de logements, et il mentionne que le PAV restera, quoi qu'il en soit, dédié aux activités. Il mentionne encore que certains secteurs seront plus résidentiels que d'autres.

Il déclare ensuite que l'accord trouvé avec les référendaires proposait 66% de logements d'utilité publique. Mais ce ratio amène un problème de mixité au centre-ville. Aucun autre grand projet du Canton ne dépasse un ratio de 50% de logements d'utilité publique, et il remarque que ce 66% renforcerait la tendance qui voit les populations les plus défavorisées se concentrer dans les quartiers les plus urbanisés. Il rappelle par ailleurs que les LUP impliquent une dynamique qui n'est guère positive puisque le contrôle de ces logements entraînera le départ d'un grand nombre d'habitants qui auront vu leur revenu augmenter.

Le second but de la révision du ratio logements-places de travail est d'optimiser la réalisation financière du PAV, puisqu'il s'agira de compenser financièrement les entreprises devant déménager, soit les impenses. Il déclare également qu'il

sera nécessaire d'aider les communes à financer les infrastructures. Il rappelle à cet égard que la typologie de logement a pour corollaire une typologie de fiscalité, et il mentionne qu'il est nécessaire de développer un équilibre permettant de financer les infrastructures. Il mentionne donc que l'idée est de passer de 66% à 50% de logements d'utilité publique, sauf pour les HBM. En fin de compte il y aurait 700 LUP de moins sur le PAV qui seront compensés ailleurs. Sur quarante ans, 17 logements par année seront à compenser.

Il ajoute que 15% de PPE en droits de superficie seraient introduits dans le projet du PAV. Il rappelle que des expériences de PPE en droits de superficie existent à Genève, un modèle qui est développé assez largement en Suisse alémanique, notamment à Berne et à Bienne. Il remarque que, ce faisant, l'Etat a la maîtrise des personnes qui entrent dans ces PPE, les excluant dès lors du marché spéculatif et obligeant les personnes qui achètent ces PPE à habiter sur place, et qu'il resterait propriétaire du bien-fonds.

Il évoque ensuite l'impact fiscal d'un scénario de 66% de logements LUP, avec un déficit (résultat du compte d'exploitation) de 8 millions de charges par année. Il remarque qu'un quartier rapporte de l'argent mais il mentionne qu'il est nécessaire d'attendre une génération. L'amortissement de ce projet, selon ce scénario, serait atteint en 2062. Il en vient ensuite au scénario prévoyant 50% de LUP et il mentionne que le pic serait de 4 à 5 millions, avec un amortissement en 2049. Le quartier cesserait donc de coûter au terme de quinze ans. Il pense que ce second scénario est réaliste et réalisable.

Questions

La présidente observe que le projet de PAV entraînerait un impact très important en termes de mobilité et elle demande si cet aspect a été étudié. Elle demande également ce qu'il en serait des équipements supplémentaires. M. Thiébaud répond que la localisation des logements supplémentaires a été étudiée, et il remarque que le nouveau ratio pouvait être intégré dans les volumétries prévues et les espaces publics envisagés. Il ajoute que des analyses ont également été réalisées par rapport à la mobilité et il mentionne qu'il y aurait un peu plus de places de stationnement. Il rappelle en l'occurrence que les places de stationnement n'ont pas les mêmes taux de rotation entre les places dédiées aux logements et celles dédiées aux emplois. Il pense en fin de compte que le nouveau scénario ne serait pas défavorable à l'égard de ces places de stationnement. Il rappelle, quoi qu'il en soit, que des vérifications devront être faites, quel que soit le scénario. Il ajoute qu'un groupe scolaire supplémentaire serait nécessaire mais il mentionne que cette intégration ne posera guère de problèmes, une intégration qui a aussi été prise en compte dans le modèle financier. Il précise que les équipements sportifs supplémentaires ne poseront pas non plus de problème puisqu'il ne s'agit

pas d'un doublement des équipements. Il répète donc que le projet urbain pourra se développer sans impact majeur.

Une commissaire demande ce qui a été modifié depuis 2010. Elle se demande pourquoi on n'est pas parvenu à cette même conclusion en 2010. M. Hodgers répond que la prise de conscience des réalités est intervenue depuis lors. Il répète que s'il s'agit de terrains publics, il n'est pas possible d'en disposer très facilement. Il répète qu'en l'état actuel, il n'est pas possible de réaliser le projet du PAV. Et il mentionne que si ce ne sont pas les collectivités publiques qui réalisent le PAV, ce sera le privé et il ajoute assumer personnellement le choix politique de ce nouveau projet. Si l'équilibre financier n'est pas atteint, le PDQ ne servira à rien puisque le projet ne pourra pas se réaliser.

La même commissaire demande si les partenaires de 2010 ont été informés de ce nouveau projet. M. Hodgers répond avoir fait une communication publique afin de répondre aux attentes mais qu'il aurait pu faire mieux.

Un commissaire remarque que tout repose sur le chiffre des nouveaux emplois. Il demande sur quoi le département se base pour articuler cette évaluation. Il demande également quel est le nombre de logements cumulés sur les dix grands projets cantonaux. M. Hodgers répond qu'il s'agit d'une proposition tout aussi politique que la précédente. Il mentionne qu'il s'agit d'une question d'appréciation qui a été corroborée par les milieux économiques. Il ne croit pas qu'après le 9 février, les entreprises soient très nombreuses à venir s'installer à Genève. Il rappelle qu'il ne s'agit que de projections. Par ailleurs le PAV représente environ un tiers du nombre de logements de l'ensemble des projets cantonaux.

Une commissaire se demande dans quel état se trouveront les constructions dans trente à cinquante ans. Elle se demande également s'il y aura beaucoup d'attrait pour des PPE en droits de superficie. Et elle se demande enfin comment les gens seront indemnisés à l'égard de leur investissement. M. Hodgers répond que les plans financiers tiennent compte d'un fonds de rénovation. Il ajoute que les propriétaires ne devront évidemment pas dévaluer leur bien. Il observe qu'au bout de nonante-neuf ans, les droits de superficie ne valent en théorie plus rien. Mais il pense qu'il y aura suffisamment de personnes de la classe moyenne qui seront intéressées par ces PPE puisque celles-ci leur permettront d'avoir un meilleur standing. Il ne croit pas qu'il y ait de raisons pour lesquelles les Bernois pourraient fonctionner avec ce modèle et non les Genevois.

Un commissaire demande comment il est possible de ressortir de ce système de PPE en droits de superficie. M. Hopf répond que la valeur de l'immeuble est au minimum sa valeur intrinsèque. Il ajoute qu'il n'est question que de la valeur de la construction et non de celle du terrain. Il rappelle que pour les entreprises, il en va de même. M. Hopf observe que le propriétaire du terrain peut décider à

l'échéance de racheter l'immeuble, ce qui peut en l'occurrence décourager. Mais il rappelle que l'offre de PPE en centre-ville est inexistante, et il pense que ce scénario est donc très attrayant.

Une commissaire demande si des coopératives auraient pu également entrer dans ce scénario. Elle demande également si, à terme, il y aura plus de loyers libres et de PPE que de logements sociaux. M. Hodgers rappelle que les coopératives peuvent appliquer le régime de leur choix, et il mentionne que la répartition actuelle ne prévoit pas qui aura ces droits de superficie. Il pense que la présence des coopératives fera l'objet d'un débat encore à venir. Il répète qu'il est nécessaire de construire des LUP sur les terrains de l'Etat, mais il mentionne que si l'on exagère cette tendance, c'est la mixité sociale qui est remise en question. Il pense que dans d'autres grands projets, la présence de PPE est trop forte, mais il mentionne que ce n'est pas le cas de figure en Ville de Genève, et il ne croit pas qu'il soit juste que la Ville de Genève ait à assumer ce que les autres ne font pas.

Un commissaire s'interroge par ailleurs sur les 15% de PPE, et il remarque que les proportions sont complètement inversées à Nyon. Il demande alors pourquoi figer dans le marbre ces 15% de PPE. M. Hodgers répond que le Crédit Suisse a publié une étude il y a quelques semaines, qui indique que seul 15% de la population genevoise peut accéder à la PPE. Il remarque que c'est de cette étude que provient cette proportion de 15%. Il déclare que l'objectif du gouvernement est d'offrir des logements à la population. Il répète que la réalité économique ne permet qu'à la classe moyenne haute d'accéder à la propriété.

Une commissaire demande quel est le nombre de mètres carrés actuels dédiés aux activités. M. Hodgers répond que le secteur du PAV est occupé pour le moment à 98%.

Une commissaire revient sur la question de la mobilité et elle rappelle la coupe cantonale de 14 millions entraînant des coupes au sein des TPG et une diminution des prestations. Elle mentionne alors avoir un peu de peine à comprendre comment les logements supplémentaires n'auraient pas d'impacts complémentaires sur la mobilité. M. Hodgers répond qu'il y aura moins de places de travail et donc moins de places de stationnement dédiées aux emplois. Il rappelle que les entreprises engendrent beaucoup de mouvements, notamment aux heures de pointe. Il précise que ce sont en fin de compte 4300 personnes de moins qui entreraient dans le PAV, et 1300 personnes habitantes du PAV qui en sortiraient. M. Thiébaud ajoute que l'offre en transports publics devra suivre, mais il rappelle que deux gares CEVA seront très proches. Il remarque que la tendance de la mobilité va évidemment évoluer au cours des 40 ans, et il mentionne qu'il est envisageable d'imaginer des ratios de places de logement plus faibles à terme.

Séance du 25 novembre 2014

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M^me^ Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme, de M^me^ Sandra Piriz, adjointe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M^me^ Montserrat Belmonte, juriste

M. Pagani prend la parole et rappelle qu'un projet d'arrêté a été présenté avec des conditions, et il mentionne qu'il se réserve la possibilité de revenir vers la commission lorsque la convention aura été finalisée avec le Canton de Genève.

Une commissaire observe que la présentation du Canton diffère de celle qui a été faite par la Ville de Genève qui semble déjà savoir où placer les pots de fleurs. Elle aimerait comprendre cette différence. M. Pagani déclare que la Ville a deux expériences lourdes d'aménagement, soit Artamis qui a impliqué un achat de terrain, une dépollution, un concours et trois réalisations plus les espaces publics. Il remarque que ce sera le même cas de figure au sein du PAV. Il ajoute que la seconde expérience relève du projet de la gare des Eaux-Vives qui voit trois partenaires. Il observe que la Ville connaît donc les problèmes de phasages, et il pense que le Canton n'est pas encore à ce stade. Il explique que la Ville ne s'occupe pas des pots de fleurs mais des questions de gouvernance sur lesquelles le Canton fait l'impasse.

M^me^ Vasiljevic Menoud déclare que le plus intéressant est de mettre le doigt sur les enjeux communaux qui vont préoccuper le Conseil municipal ces prochaines années, soit les infrastructures et la voirie par exemple. Elle signale ensuite que M. Hodgers indiquait qu'un urbaniste hollandais remarquait que les Genevois voulaient contrôler les projets en amont à 100% alors que dans son pays, un 80% suffisait, et elle mentionne que dans cette affaire, le ratio est inférieur à 80%.

Une commissaire demande quelle est la différence entre un PLQ et un PDQ, rappelant que le PDQ et le PLQ des Eaux-Vives ne présentaient pas beaucoup de différences. Elle demande ensuite si le projet fait l'objet d'une réflexion à l'égard de l'enchevêtrement des terrains. M^me^ Vasiljevic Menoud répond que les contenus entre le PLQ et le PDQ diffèrent. Elle rappelle que ce dernier n'est pas opposable aux tiers et appartient à la planification générale. Elle remarque encore que l'ampleur du périmètre et le nombre d'incertitudes sur l'avenir entraînent que peu de choses sont indiquées en définitive. Elle mentionne qu'il ne s'agit donc pas pour elle d'un PDQ bien précis. Elle rappelle toutefois qu'un volet sur les équipements existe généralement dans ces planifications et que l'idée est de déterminer leur emplacement.

Mme Montserrat Belmonte rappelle que la résolution est le seul moyen pour les conseillers municipaux de faire valoir leur avis sur ce projet puisque c'est le seul moment de la planification durant lequel intervenir. La présidente déclare avoir été surprise lorsqu'elle a comparé les trois résolutions et observé que seule la Ville de Genève posait ses conditions. Elle demande par ailleurs ce qu'il en est de la question de l'unité de matière, notamment à propos des articles 2 à 8 qui ne portent pas sur le PDQ PAV. Mme Montserrat Belmonte répond que la résolution est l'instrument choisi par le Canton et qu'elle a un contenu complètement libre. Elle pense dès lors qu'il est possible d'aborder plusieurs thématiques en lien avec le PDQ.

M. Pagani rappelle que la Ville a dû ouvrir un crédit de 55 millions pour la dépollution d'Artamis et lancer un concours prenant en compte des infrastructures et des espaces publics. Il pense que si le Canton n'est pas autour de la table avec des moteurs financiers, toute la charge des coûts relèvera de la Ville de Genève. Il mentionne dès lors que dans le cadre du projet PAV, il convient d'être prudent puisque les coûts se monteront à plusieurs centaines de millions. Il précise dès lors que la convention doit contenir un certain nombre de points. Il observe que des accords doivent ainsi être trouvés pour le financement d'infrastructures comme le grand auditorium envisagé à l'Etoile. Il mentionne que ces éléments doivent être indiqués dans la convention tant que rien n'est certain. Il déclare encore que c'est la stratégie de la Ville de Genève.

La présidente remarque que la Ville de Genève a adopté une autre stratégie que les deux autres communes et elle déclare avoir le sentiment désagréable que ces deux communes mènent une politique constructive contrairement à la Ville de Genève. Elle trouve dès lors qu'il est regrettable qu'un tel projet débute sur une confrontation. Elle remarque encore que les relations entre la Ville et le Canton ne semblent pas au beau fixe.

M. Pagani déclare qu'il s'agit d'une question de responsabilité. Il rappelle que ce projet implique durant trente ans des investissements annuels équivalents à la moitié de sa capacité d'investissement. Il pense dès lors qu'il convient d'être proactif et non pas soumis. Il mentionne que la Ville est constructive dans ce dossier et il observe que, pour ce faire, il ne faut pas prendre des risques inconsidérés comme certains le font au niveau du Canton.

Une commissaire demande ce qui se passera si le Conseil municipal vote cette résolution, et que le Canton ne donne pas son aval. M. Pagani remarque que la convention est à bout touchant. Il ajoute être chargé de négocier cette convention qui figure dans la loi de déclassement. Il ne croit pas qu'il s'agisse de mettre la charrue avant les bœufs mais de rester prudent avec la réalité financière.

La résolution a été signée le 11 décembre par les trois communes et l'Etat de Genève.

Séance du 9 décembre 2014

Audition de M. Nicolas Walder, conseiller administratif de la Ville de Carouge, de M^me^ Pascale Lorenz, cheffe du Service de l'urbanisme de Carouge, de M. François Baertschi, conseiller administratif de la Ville de Lancy, et de M. Dominique Guéritey, chef du Service des travaux et de l'urbanisme

M. Baertschi prend la parole et déclare que les trois communes ont envie de collaborer ensemble, raison d'être de la création de cette communauté de communes. Il rappelle, cela étant, que chaque commune a ses spécificités. Il signale ensuite que Lancy relève qu'il s'agit pour le moment d'un projet d'urbanisme qui ne donne pas de détails mais bien des intentions, sachant qu'il est difficile de densifier une ville déjà dense. Il ajoute que la résolution évoque surtout les différentes étapes et représente un engagement pour que les communes et le Canton travaillent main dans la main.

M. Walder mentionne que Carouge est très concerné par ce projet, et il déclare être très satisfait de avancées qui ont été menées, notamment les accords sur la mobilité ou sur le financement des infrastructures. Il signale qu'un accord du Canton permet ainsi de fixer le prix du mètre carré à 100 francs maximum pour la création de ces infrastructures. Il mentionne encore que le projet avance bien depuis la création de la communauté de communes. Il ajoute que Carouge a fait simple et s'est contenté de la résolution qui a été proposée. Il rappelle que Carouge n'a pas l'habitude de modifier en commission les résolutions du Conseil administratif.

Questions

Un commissiaire demande si le texte qui est soumis à la commission représente une voix commune entre les trois communes. Il se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'une tentative de blocage de la part de la Ville de Genève. Il se demande également si les conseillers administratifs ont eu cette idée ensemble.

M. Walder rappelle que chaque commune est différente et il mentionne que c'est la précipitation du déclassement qui a entraîné un certain nombre de blocages. Il précise que cette absence de cadre est une erreur qui date d'il y a quatre ans, et il pense que M. Pagani souhaite se prémunir d'une expérience similaire à l'avenir. Il ajoute qu'un financement tripartite est nécessaire pour mener à bien ce projet, entre les communes, le Canton et le privé. Il précise que toutes les plus-values provenant des terrains permettront de financer les infrastructures. Il répète qu'il n'y a pas de divergence de fonds entre M. Pagani, M. Baertschi et lui-même à propos de ce PDQ.

M. Walder mentionne que Carouge verra le grand parc public s'établir sur son territoire. Il ajoute qu'il s'agit d'un équipement public. Et il rappelle que la Ville a, quant à elle, besoin de déplacer sa voirie, ce qui impliquera un financement par-

ticulier. Il évoque encore un éventuel équipement sportif dans le camembert qui profitera à Carouge, et un équipement culturel à l'Etoile, qui seront cofinancés par les trois entités. Il précise que certains équipements seront donc mutualisés afin d'éviter que chaque commune créée sa propre école de la danse.

Une commissaire évoque l'article 7 et demande ce qu'il signifie pour les communes.

M. Walder répond que les zones industrielles sont mises à disposition d'entreprises qui n'ont pas les moyens de se développer sur le libre marché. Il remarque que ces entreprises ne peuvent pas investir dans leur outil de production et ne peuvent pas se délocaliser faute de financement. Il ajoute que ces entreprises sont donc prises en étau pour le moment. Il remarque que ce sont les communes qui reçoivent les entrepreneurs, raison pour laquelle elles doivent être plus impliquées à ce niveau. Il signale encore que les communes souhaitent en l'occurrence que ces entreprises demeurent en place. M. Baertschi ajoute que les communes ont insisté pour que la Fondation pour les terrains industriels (FTI) soit très active afin que ces entreprises reviennent ou restent sur place. Il pense que ces sociétés sont fondamentales dans le développement de ce quartier.

Une commissaire demande ce qu'il faut penser des nouveaux ratios proposés par le conseiller d'Etat et de l'impact que ces ratios pourraient avoir sur la mobilité.

Il observe que la commissaire lui demande de s'exprimer sur une volonté du Conseil d'Etat. Il déclare que les communes n'ont pas été appelées à se prononcer sur cette modification, mais il remarque que Lancy n'y est pas opposé.

M. Walder déclare que le premier problème relève de la mixité sociale. Il ajoute que plus de logements impliquera par exemple plus de travailleurs sociaux. Il mentionne, cela étant, ne pas être opposé à ce ratio. Il rappelle par ailleurs qu'un ratio de 70% de logements sociaux n'entraîne aucune recette fiscale, et il ne sait pas comment Carouge pourrait financer un tel projet sans recettes. Il remarque également que si des bureaux sont créés, encore faudra-t-il les louer et il rappelle qu'il y a de nombreux locaux vides. Il mentionne encore qu'il est possible de vivre avec deux tiers de logements sociaux mais il déclare que c'est une perspective qui fait un peu peur. Il signale encore que ce ne sont pas les communes qui doivent se prononcer sur cette question.

Il signale ensuite que les communes votent les grands équilibres, et il pense que cette modification de ratio aura un impact majeur sur la mobilité. Il rappelle toutefois qu'il est également possible de modifier le taux de parking. Il évoque alors les normes fédérales et il précise que Carouge est déjà dans le rouge, et il ne croit pas qu'il soit si simple d'ajouter quelques milliers de voitures. M. Baertschi ajoute que même avec le ratio actuel, les normes fédérales en matière de pollution et de bruit ne peuvent pas être respectées. Il pense qu'il convient donc d'être très attentif sur ce point.

Mme Romano demande qui décide s'il est question d'un changement majeur. M. Baertschi répond qu'une modification du ratio constitue un changement majeur. La présidente observe que le Canton ne partageait pas cet avis. M. Guéritey déclare qu'il faut un accord pour définir qu'il s'agit d'un changement majeur.

Un commissaire demande si le Canton pourrait passer en force en cas de désaccord. M. Baertschi répond que tout est imaginable. Mais il ne croit pas qu'il soit très judicieux de casser la dynamique mise en place. Il pense que ce projet constitue une opportunité unique. M. Walder rappelle que c'est le Canton qui a voulu un projet intercommunal. Il ajoute qu'il aurait pu utiliser les outils à disposition pour travailler sur de petits périmètres cumulés.

Séance du 6 janvier 2015

Audition de Mme Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme

Mme Vasiljevic Menoud déclare que la conclusion de cette convention a une incidence sur le projet de résolution puisqu'un certain nombre de points sont a priori réglés au travers de cette convention. Elle observe que M. Pagani soumettra un amendement formel au moment de la séance plénière. Elle rappelle que l'objectif reste l'adoption de ce plan directeur de quartier par le Conseil municipal.

Elle explique ensuite que cette convention est issue de la convention du 4 mars 2010 qui a conduit à un certain nombre de modifications de la loi de déclassement du périmètre PAV. Elle ajoute qu'une convention de collaboration entre le Canton et les communes concernées permettant de définir le programme d'équipements nécessaires et les modalités de réalisation était l'une des mesures proposées dans la première convention. Elle précise que le délai est extrêmement court puisque les premières discussions ont été entamées en mai 2014 pour une signature en décembre. Elle regrette que ce délai ait été aussi court au vu des conditions de stress qui ont été engendrées.

Elle remarque qu'il n'y a pas de projet concret pouvant être chiffré et elle explique que c'est une projection de montants basée sur des expériences similaires en termes de surfaces de planchers, de longueurs de canalisations et d'objets qui a permis de déterminer une évaluation. Elle signale qu'il y a eu un consensus sur la méthode retenue entre les différents acteurs.

Une commissaire remarque que les estimations ne prennent pas en compte les coûts d'acquisition. Et elle se demande quel est le pourcentage supplémentaire qu'il faut envisager. Mme Vasiljevic Menoud répond qu'il s'agit d'un renchérissement de plus de 10%.

Une commissaire demande ce que signifie le monitoring dont il est question. Mme Vasiljevic Menoud répond qu'il n'est pas possible de donner de garantie sur

la faisabilité des différents éléments et elle mentionne que le travail de monitoring permettra de préciser les potentiels théoriques afin de garantir une certaine équité entre les différents acteurs. Elle rappelle en outre que la loi prévoit des affectations relativement complexes et elle observe qu'un contrôle précis et rigoureux doit être mis en place.

Mme Vasiljevic Menoud explique que les infrastructures, pour un total de 950 millions, sont évoquées en page 9 de la convention. Elle répète qu'il ne s'agit que d'estimations. Et elle signale que le Canton travaille sur les projections fiscales et table sur une fourchette basse. Elle ajoute que la fourchette haute se monte à 1,2 milliard. Elle précise que sur cette somme, 450 millions seraient à la charge de la Ville de Genève. Elle rappelle qu'il est prévu de développer les installations sportives mais également d'offrir des traversées en direction de l'Arve. Elle précise que la remise à ciel ouvert des rivières a donc été évoquée.

Elle mentionne ensuite que l'identification des équipements a fait l'objet d'un travail important au sein des trois communes, un travail qui a pris en compte les équipements pouvant faire l'objet d'une utilisation intercommunale. Elle signale que ces équipements se montent à 600 millions pour l'ensemble des trois communes dont 360 millions seraient à charge de la Ville. Elle évoque ensuite les impenses qui avoisinent le milliard. Une commissaire demande comment le prix du mètre carré a été calculé. Mme Vasiljevic Menoud répond que c'est la somme moyenne que le Canton a calculée. Elle ajoute que les terrains pollués sont connus, tout comme les coûts de dépollution. Elle évoque ensuite la page 12 de la convention qui traite de la mise à disposition des terrains et elle explique que les PLQ prévoiront les cessions nécessaires aux aménagements. Elle signale que le prix du mètre carré, pour les écoles, oscillera entre 0 et 100 francs, ce qui implique qu'il y aura des reports de droits à bâtir. Elle précise que ce point a fait l'objet d'une négociation.

Une commissaire demande une clarification quant au dernier paragraphe sur les coûts de libération. Mme Vasiljevic Menoud répond que le Canton se réserve la possibilité de discuter au cas par cas. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de garantir que tous les terrains puissent être gratuits, notamment en cas de dépollution. Elle précise que ce ne sera pas forcément à la commune de payer cette dépollution. Elle rappelle que le principe du pollueur payeur s'applique et elle mentionne que des sommes sont envisagées par le Canton à cet égard.

Elle en vient ensuite au projet de financement en déclarant que de nombreuses discussions ont été menées à cet égard. Elle insiste sur le terme «mutualisé» en indiquant que cet aspect doit être impérativement garanti. Elle signale par ailleurs que le Canton s'est engagé à rechercher d'autres financements provenant des promoteurs.

La présidente demande si une clé de répartition a été fixée pour cette mutualisation. Mme Vasiljevic Menoud répond que tout est ouvert pour le moment. Elle

remarque que c'est la participation du Canton qui fait l'objet de discussion. Elle rappelle que plusieurs possibilités existent pour définir une clé de répartition.

Un commissaire dit comprendre l'esprit de cette convention cadre. Mais il mentionne que les montants inscrits dans le tableau de la convention sont fixes et ne voient pas de participation du Canton. Mme Vasiljevic Menoud répond que la fourchette varie entre 900 millions et 1,2 milliard.

La présidente demande si le Canton aura à sa charge le dédommagement des superficiaires. Mme Vasiljevic Menoud acquiesce. Elle déclare que le Canton encaissera la taxe d'équipement, laquelle sera fixée au maximum. Elle pense que la taxe de 40 francs le mètre carré sera doublée.

Elle en vient au dernier point, qui est crucial, soit la reconnaissance par le Canton de l'augmentation de la valeur des terrains. Elle observe que cette augmentation n'a été admise qu'il y a peu de temps. Elle ajoute que l'Etat contribuera au financement des infrastructures, et plus particulièrement des infrastructures particulières. Elle précise qu'une partie de cette augmentation financera les impenses. Elle déclare encore que la page 17 de la convention indique que cette question sera traitée dans chaque DDP.

La présidente propose ensuite de passer en revue les articles de la proposition. Elle remarque que M. Pagani estime qu'il est possible de supprimer les articles 2 à 8 qui sont réglés de facto par la convention. Mme Vasiljevic Menoud acquiesce. Elle passe en revue ces différents articles en mentionnant que ces différents éléments sont en effet réglés. Elle signale que les trois communes souhaitent l'application de l'article 7, ce qui n'est pas encore garanti. Elle observe qu'il conviendrait en outre de formuler différemment l'article 8, sous la forme d'une recommandation. Elle déclare donc que les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 peuvent être supprimés.

Un commissaire évoque le tableau des évaluations et il remarque que les montants sont considérables. Il demande quelles sont les méthodes retenues pour ces évaluations, en observant que la marge entre les moyennes basses et hautes est tout de même de 20%. Mme Vasiljevic Menoud répond que les surfaces ont été chiffrées. Elle ajoute que les différents équipements ont ensuite été évalués conjointement entre les communes et le Canton. Elle précise qu'une marge de plus de 20% a été prise en compte au vu des incertitudes. Le même commissaire demande si une enveloppe de 1,250 milliard permettrait d'éviter les dépassements habituels. Mme Vasiljevic Menoud répond qu'il y a trop d'inconnues pour garantir cet aspect. Elle rappelle que les délais sont extrêmement longs, sur prêt de quarante ans. Elle ajoute que les calculs ont été faits sur un projet fini et elle pense qu'il y aura un renchérissement inhérent aux différentes étapes. Elle mentionne que les opérations de phasage doivent à présent être envisagées.

Une commissaire demande quel est l'impact des dispositions de la dernière page (augmentation de revenus liée au rentes foncières). Elle demande si le PL qui doit être soumis au Grand Conseil est déjà ficelé. Mme Vasiljevic Menoud répond qu'il n'existe pas encore.

La présidente se demande s'il aurait été possible d'aller plus avant dans les détails. Mme Vasiljevic Menoud répond par la négative.

Une commissaire remarque que des principes sont affirmés, et elle demande si des modifications légales sont prévues en fonction de ces principes. Elle se demande dès lors si ces principes peuvent être respectés si la modification légale ne suit pas. Mme Vasiljevic Menoud répond que des éléments dépendent effectivement du Grand Conseil. Elle ajoute que M. Hodgers ne peut pas s'engager sur la prise de position du parlement.

La même commissaire demande alors si le principe évoqué peut être remis en question. Mme Vasiljevic Menoud déclare qu'il est difficile de répondre à cette question. Elle ajoute qu'il est question de la gestion des terrains de l'Etat et elle pense qu'un PL ne serait même pas nécessaire.

Un commissaire observe que ces tableaux évoquent l'ensemble des coûts pour les trois communes. Il ne comprend pas très bien de quoi il retourne à l'égard des infrastructures particulières. Mme Vasiljevic Menoud répond que les trois communes ont demandé un espace de détente, soit un parc. Elle ajoute qu'il a été admis qu'un parc de cette ampleur avait un caractère régional et cantonal, et elle mentionne que M. Hodgers a admis que le Canton pourrait participer à l'entretien de ce parc. Elle remarque qu'il est également indiqué que le financement du Canton passera par certaines perceptions des rentes des terrains. Elle ajoute qu'il a également été admis que les installations sportives étaient d'importance régionale.

La présidente propose de reprendre la suggestion du département, soit de garder l'article 1 en supprimant la fin, puis de conserver les articles 7 et 8 sous forme de recommandation, et le 10.

Le Parti socialiste déclare que son groupe acceptera cette proposition. L'Union démocratique du centre mentionne que son groupe acceptera également cette résolution sous cette forme. Il imagine que le projet évoluera au cours de ces prochaines années et qu'il s'agit d'un vote surtout symbolique. Les Verts déclarent que son groupe votera cette résolution avec les modifications apportées. Le groupe Ensemble à gauche félicite les services de la Ville de cette collaboration entre les différentes communes qui est excellente et acceptera par conséquent ce projet.

Le Parti libéral-radical est frustré par l'absence d'un avis de droit. Elle ajoute que son groupe acceptera ce projet mais qu'il se réserve la possibilité d'intervenir en séance plénière suite à l'avis juridique qui sera sollicité.

La présidente observe que les conditions tombent puisque le Canton et la Ville ont pu se mettre d'accord. Elle pense dès lors qu'un avis de droit est superflu. Elle ajoute que le Parti démocrate-chrétien votera cette proposition en espérant que la Ville et le Canton travailleront la main dans la main pour la suite de ce projet. Le Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe va sans doute s'abstenir. Elle ne croit pas qu'il y ait de grandes avancées.

Un commissaire Parti libéral-radical propose d'ajouter le terme «cadre», soit «convention cadre». La présidente en prend note.

L'article unique est adopté par 12 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG) et 2 abstentions (MCG).

La présidente passe au vote de la suppression des articles 2 à 10, qui est acceptée à l'unanimité (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 MCG).

La présidente passe au vote de la recommandation 1 (ancien article 7, qui est acceptée à l'unanimité (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 MCG).

La présidente passe au vote de la recommandation 2 (ancien article 8), qui est acceptée par 13 oui (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (MCG).

La présidente passe au vote de la recommandation 3 (ancien article 10), qui est acceptée par 8 oui (1 UDC, 2 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 2 non (MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 DC).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1099 telle qu'amendée, qui est acceptée par 11 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 LR, 1 UDC, 1 DC) et 3 abstentions (1 LR, 2 MCG).

PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 10, alinéa 11, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Après avoir constaté la signature de la convention relative au financement des équipements et infrastructures par le Conseil d'Etat et les Conseils administratifs des Villes de Carouge, Genève et Lancy, d'approuver le plan directeur de quartier N° 29951 intitulé «Praille-Acacias-Vernets» (PDQ PAV) avec les recommandations suivantes:

– formaliser la participation des Villes de Carouge, Genève et Lancy à la mise en place de la stratégie de regroupement, de délocalisation (dans le périmètre PAV ou hors de celui-ci) ou du maintien sur place des entreprises existantes;
– obtenir toutes les garanties utiles à la réalisation de la voie verte d'agglomération, notamment la cession au domaine public des terrains nécessaires;
– en cas d'entrée en force d'une loi modifiant l'équilibre d'un logement pour un emploi institué par la L10788, le Conseil municipal exige que des études complémentaires approfondies soient menées, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité, afin de compléter et/ou modifier le PDQ PAV et que les communes soient à nouveau consultées conformément à l'article 9, alinéa 1, du Règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets.

Annexes:

– présentation du plan directeur de quartier du PAV
– lettre de M. Jan Doret
– présentation du plan directeur de quartier du PAV au Conseil municipal

PRAILLE ACACIAS VERNETS

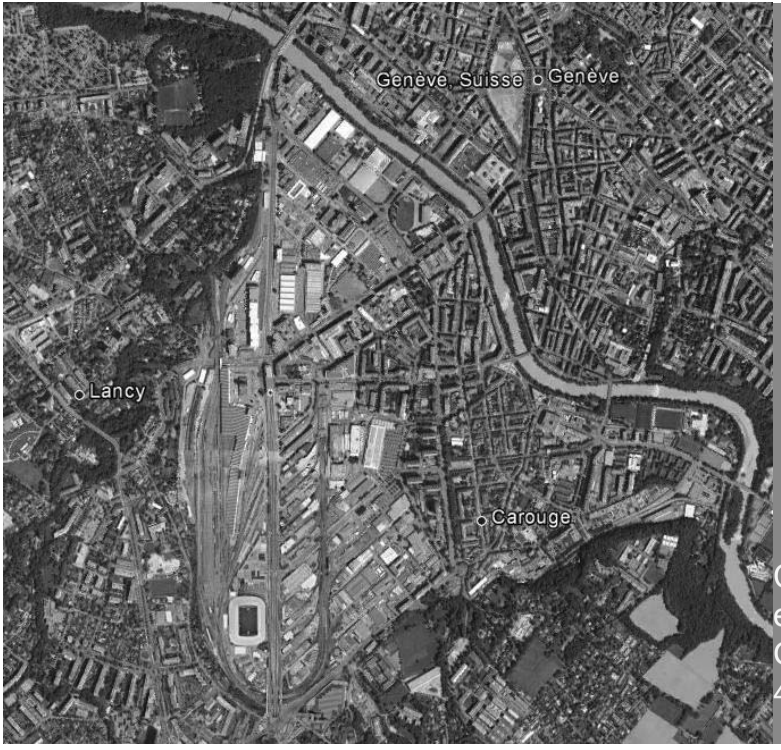

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER (PDQ) PAV

Commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil Municipal
4 novembre 2014

2.

INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT ET PROCEDURES

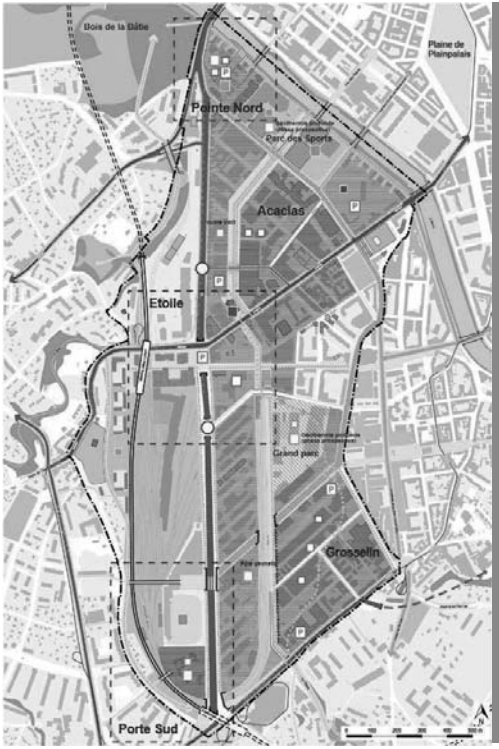

PDQ PAV

Donne une vision globale et fixe les principes d'aménagement sur l'ensemble du périmètre
Donne le cadre de la stratégie de mise en œuvre
La loi de déclassement donne l'obligation de l'établir
Sa procédure d'adoption est fixée par le CE par voie réglementaire.

Instruments de planification

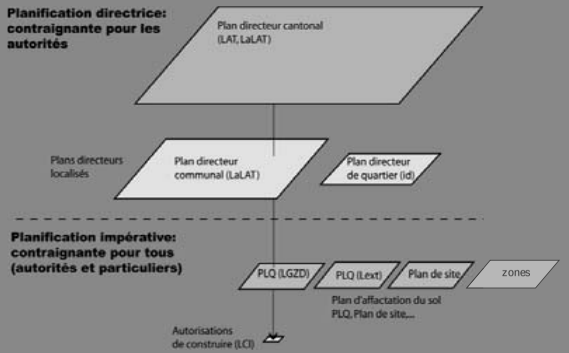

INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT ET PROCEDURES

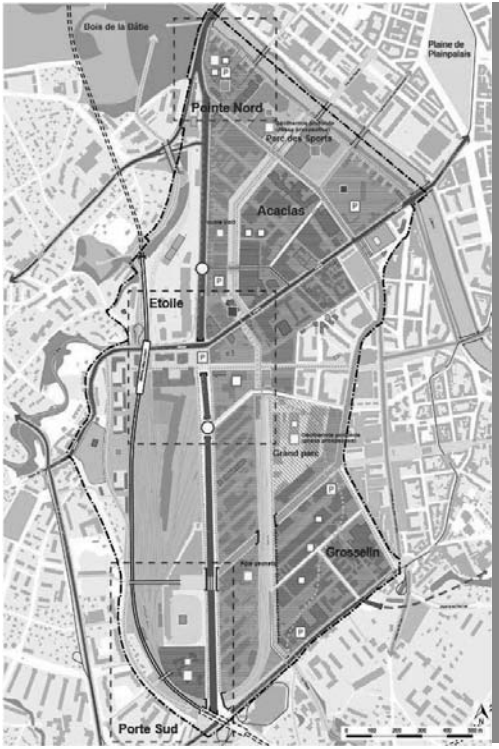

PDQ PAV
Structure et documents

Cartes:
- Carte de synthèse
- Carte des grands équilibres

Cahier:
- Fiches de coordination

Documents associés:
- Evaluation environnementale stratégique
- Concept énergétique territorial

Convention de financement des équipements et infrastructures

Etablie en vertu de la convention du 4 mars 2010

Doit être signée avant l'adoption du PDQ PAV

4.

ÉTUDES PREALABLES

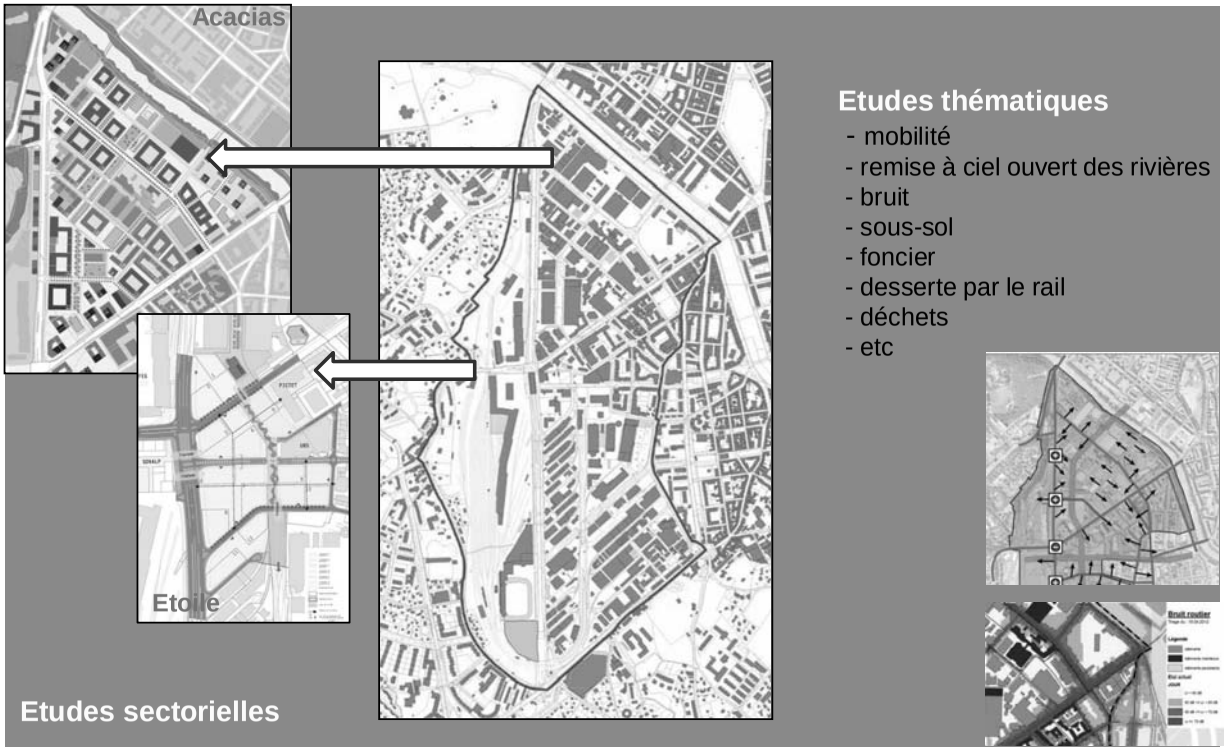

URBANISATION

Urbanisation

- Réalisation d'un nouveau quartier urbain mixte en extension du centre-ville
- Densité urbaine forte dont les conséquences demandent une attention particulière
- La réalisation du quartier présuppose le déménagement des entreprises en place actuellement
- Morphologie en îlots avec des gabarits de 24, 30 et 50 m et des tours jusqu'à 175 m
- Volonté de prévoir des rez-de-chaussée ouverts au public pour assurer l'animation du quartier

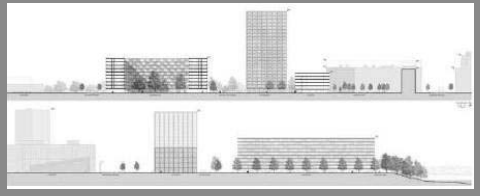

6.

URBANISATION

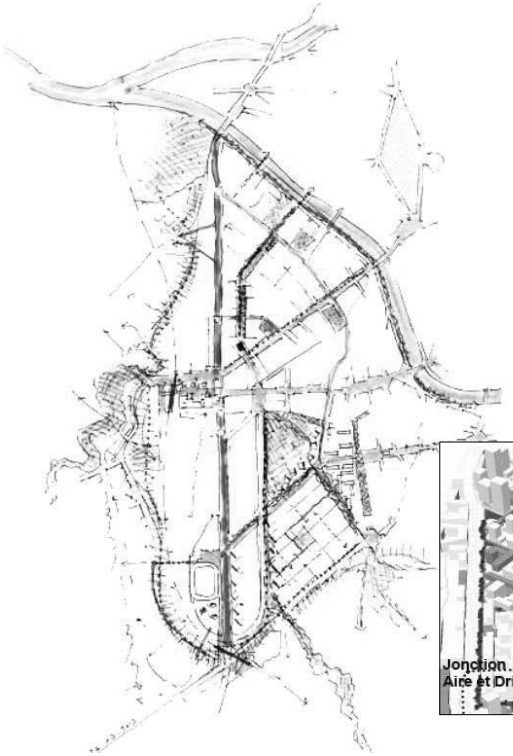

Espaces publics

- Structuration du territoire PAV par un réseau d'espaces publics
- Préserver et développer les structures paysagères
- Etudier la faisabilité de la réalisation des grands espaces libres, de détente (Grand Parc, Parc des Sports)
- Renforcement du Parc des Sports nécessitant le déplacement de la Voirie

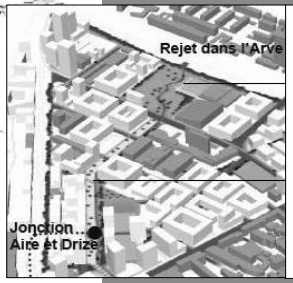

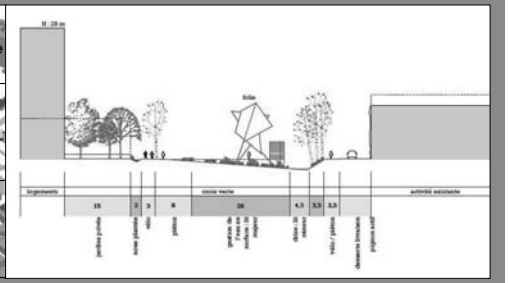

MOBILITE

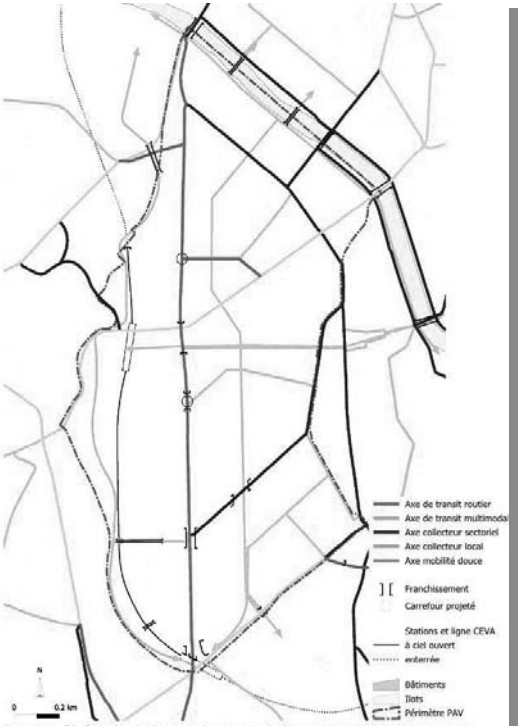

Illustration - B2. Organiser le réseau routier dans une logique multimodale en accompagnant le processus de mutation

Mobilité

- Garantir l' accessibilité du périmètre en assurant la majorité des déplacements par les transports publics (organiser les rabattement sur les gares du CEVA) et mobilité douce (réalisation de la Croix-Verte).
- Concentrer le trafic motorisé sur les axes primaires en évitant le report sur les quartiers voisins.
- Création de nouvelles connexions.

Mesures principales:

- Etablir des schémas de circulation par poches
- Organiser le stationnement par la création de parkings centralisés
- Diminuer le taux de stationnement
- Encourager le vélo
- Plans de mobilité, car sharing etc

8.

MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

Infrastructures

Les voiries, de même que les réseaux devront être adaptés voire complètement revus ou créés.

Il s'agit principalement de:

- la création de la boucle Acacias-rte des Jeunes,
- réaménagement de la rue F. Dussaud,
- l'aménagement de la « Croix Verte »
- la remise à ciel ouvert de l'Aire et
- l'aménagement d'espaces verts et de places
- la reconfiguration du réseau des canalisations

Selon une première estimation: **400 mio frs** sur le territoire de la Ville de Genève

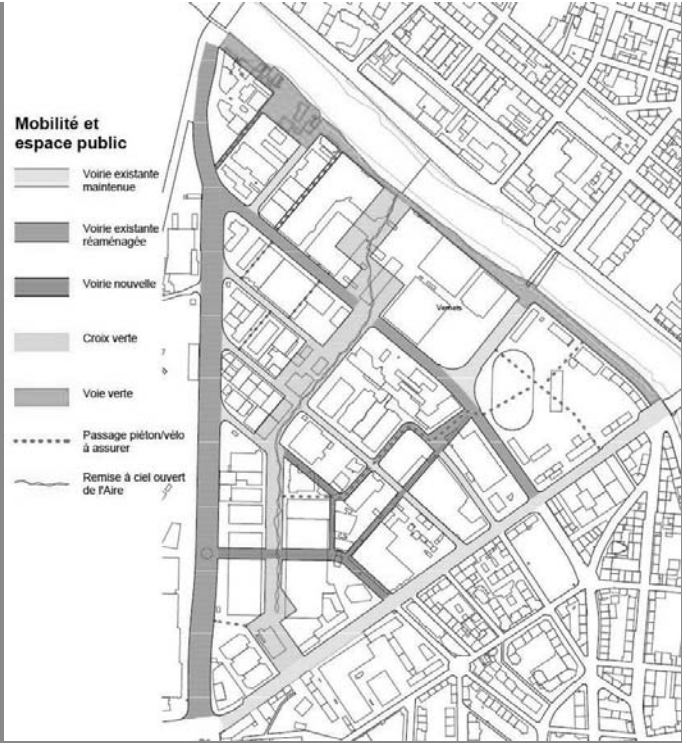

ENVIRONNEMENT

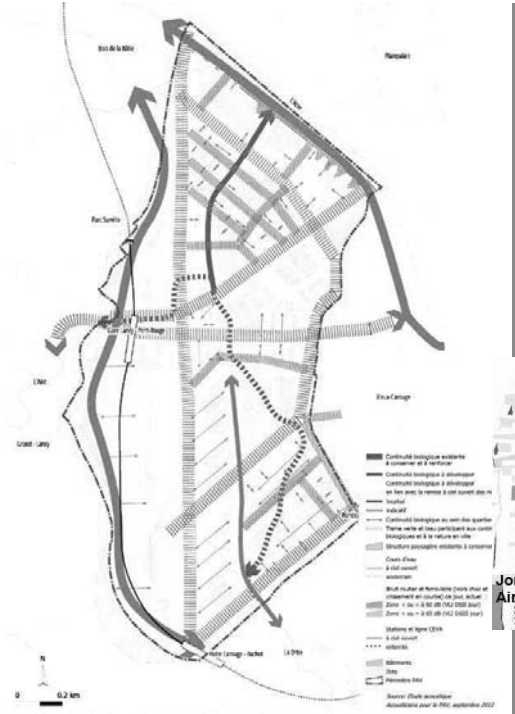

Illustration - C1. Contribuer à la santé et à la qualité du cadre de vie urbain et paysager de la population

Environnement

Objectif d'exemplarité environnementale

Principaux enjeux:
- Energie (notamment géothermie à grande profondeur)
- Minimiser les nuisances sonores
- Gestion des rives et rivières (remise à ciel ouvert des rivières)
- Gestion des déchets et matériaux
- Nature en ville

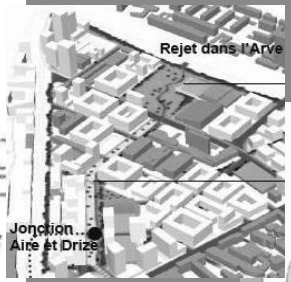

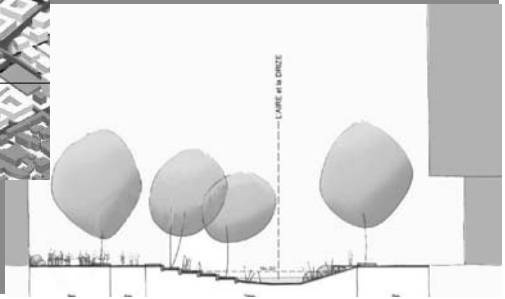

PROGRAMMATION

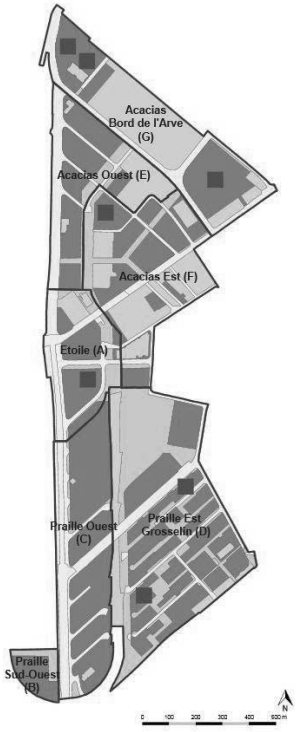

Programmation

Basée sur le principe « un nouveau logement pour un nouvel emploi »: 11'000 emplois et 11'000 logements.

Sur le territoire le Ville de Genève: 6000 logements et 2800 emplois:

- Acacias Bord de l'Arve: 1500 logements et 390 emplois
- Acacias Ouest: 1850 logements et 800 emplois
- Acacias Est: 2300 logements et 800 emplois
- Etoile: 200 logements et 750 emplois

PROGRAMME

Secteurs	SBP totale +/- 5% (m2 SBP)		SBP Nouveaux logements (m2 SBP)		SBP Nouveaux emplois (m2 SBP)		SBP Démolie et reconstruite (m2 SBP)
Etoile (A)	300'000	=	105'000	+	165'000	+	30'000
Praille Sud-Ouest (B) *(Camembert)*	100'000	=	5'000	+	95'000	+	0
Praille Ouest (C)	350'000	=	0	+	40'000	+	310'000
Praille Est - Grosselin (D)	600'000	=	390'000	+	70'000	+	140'000
Acacias Ouest (E)	295'000	=	190'000	+	35'000	+	70'000
Acacias Est (F)	335'000	=	235'000	+	35'000	+	65'000
Acacias - Bord de l'Arve (G)	200'000	=	150'000	+	17'000	+	33'000
	2'180'000	=	1'075'000	+	457'000	+	648'000

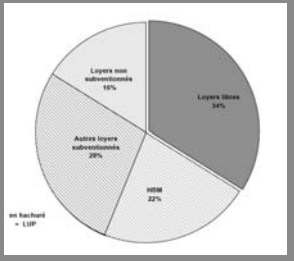

Logements sur terrains en mains publiques

VILLE DE GENÈVE

PROGRAMMATION

Accompagner ce développement par des équipements au service de la population. Sont notamment prévus, sur le territoire de la Ville de Genève:

- 3 groupes scolaires
- 3 crèches
- un établissement à vocation socio-culturelle de type maison de quartier
- une bibliothèque intercommunale
- des cuisines de production
- des ludothèques etc

Le renforcement des équipements sportifs et la création du Parc des Sports

Des équipements de niveau cantonal sont également prévus:

- Equipement culturel à l'Etoile
- Palais de justice, Hôtel de police à la Pointe Nord, Pôle science HES-Uni, etc.

Selon une première estimation : **400 mio frs**

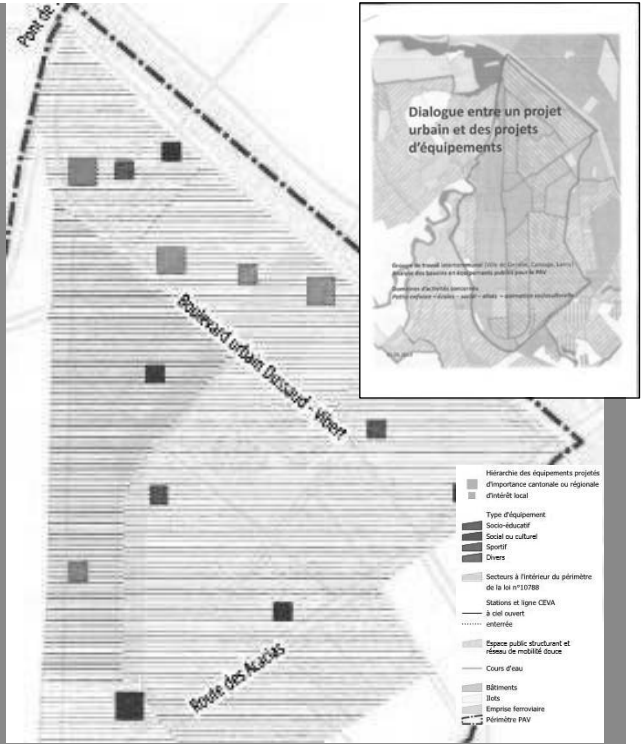

PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA VILLE DE GENEVE

Garantir la qualité du futur quartier à travers:

- la gestion des impacts de la densité urbaine en termes spatiaux, sociaux, de bruit et de mobilité (circulation, respect des normes OPB, assainissement du bruit routier)

- accompagner, voire faire précéder, la réalisation des futurs logements par la création d'équipements et infrastructures selon un processus de mise en œuvre exceptionnellement complexe selon un calendrier impossible à déterminer aujourd'hui

- assurer le financement des infrastructures et équipements

Mise en œuvre des infrastructures

Convention cadre de collaboration

Instaurée par la convention du 4 mars 2010, elle doit être signée avant l'adoption du PDQ PAV par les conseils municipaux des trois villes.

Ses buts sont:
- Identifier les espaces, infrastructures et équipements publics du quartier
- Evaluer leur coût de réalisation et d'entretien
- Enoncer les principes des modalités d'élaboration, de réalisation et d'entretien, de mise à disposition des terrains et de financement des espaces, infrastructures et équipements publics

Selon une première estimation, le coût des infrastructures s'élèverait à 1 milliard frs, le coût des équipements à 600 millions pour l'ensemble du PAV (400 + 400 millions pour la Ville de Genève). Il s'agit d'un montant correspondant à la fourchette basse de l'estimation et ne tenant compte ni de l'acquisition des terrains ni des frais financiers Les impenses (frais liés au déménagement des entreprises, dépollution etc) s'élèveraient à 1 milliard pour l'ensemble du PAV.

14.

CALENDRIER

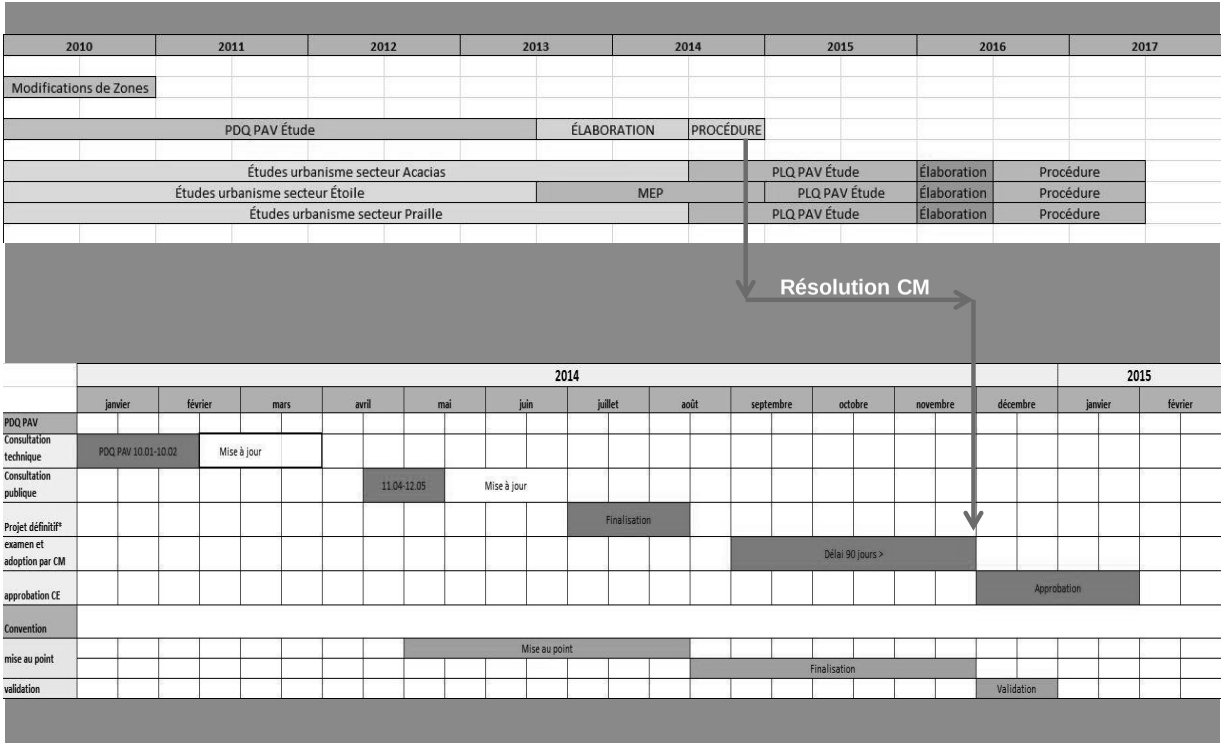

VILLE DE GENÈVE

PROCEDURE

33 observations reçues – associations, propriétaires, superficiaires :

- Concertation : insuffisante /délais trop court pour s'exprimer/documents annoncés non disponibles
- Programmation : Remarques sur la densité
  Quelles modalités de financement des équipements ?
  Ne pas reporter les impenses/équipements sur les locataires
  Remarques sur la modification des équilibres
- Bâti persistant : Quel statut ? Quelle valeur patrimoniale ?
- Mobilité : Quelles modalités de financement et réalisation des parkings centralisés ?
  Plateforme logistique
- Entreprises : Quid de la relocalisation ? Quid de la phase transitoire ?
  Impact des aménagements (mise à ciel ouvert des rivières, axe routier, parkings)
- Conventions : Avadis : Tous les logements du secteur sont à la Caserne
  Firmenich : Quid de l'engagement du Canton sur le programme ?
  Emprise Voie Verte reste privée
  Rolex: Accessibilité, fermeture de rues, garantie de droits à bâtir
- Activités culturelles
- Quid de la relocalisation des bâtiments de la Voirie ?
- Nombreuses remarques sur la Caserne des Vernets

16.

PROPOSITION DE RESOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,
décide **:**

Article premier : après avoir constaté la signature de la convention relative au financement des équipements et infrastructures par le Conseil d'Etat et les Conseils administratifs des villes de Carouge, Genève et Lancy, d'approuver le plan directeur de quartier No 29'951 intitulé « Praille-Acacias-Vernets » (PDQ PAV) aux conditions déclinées aux articles 2 à 8 :

Article 2 : trouver un accord sur le prix et les modalités de mise à disposition des terrains nécessaires aux équipements et infrastructures publics ;

Article 3 : réévaluer le montant de la taxe d'équipement pour tenir compte des coûts engendrés par la réalisation des infrastructures nécessaires à la mutation du quartier ;

Article 4 : créer un fonds d'impenses destiné à financer la libération des terrains (démolition, dépollution, relocalisation d'entreprises, etc.) ;

Article 5 : créer un fonds destiné au financement des équipements et infrastructures du quartier et trouver un accord sur la participation cantonale à ce fonds ;

VILLE DE GENÈVE

PROPOSITION DE RESOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION

Article 6 : obtenir les garanties foncières et financières du soutien du Canton pour le déménagement de la Voirie permettant la réalisation du Parc des Sports et la mise à ciel ouvert de l'Aire ;

Article 7 : formaliser la participation des villes de Carouge, Genève et Lancy à la mise en place de la stratégie de regroupement, de délocalisation (dans ou hors du périmètre PAV) ou du maintien sur place des entreprises existantes ;

Article 8 : obtenir toutes les garanties utiles à la réalisation de la Voie verte d'agglomération, notamment la cession au domaine public des terrains nécessaires ;

Article 9 : de charger le Conseil administratif de proposer au Canton d'intégrer la convention de financement au PDQ PAV ;

Article 10: en cas d'entrée en force d'une loi modifiant l'équilibre de 1 logement pour 1 emploi institué par la L10788, le Conseil municipal exige que des études complémentaires approfondies soient menées, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité, afin de compléter et/ou modifier le PDQ - PAV et que les communes soient à nouveau consultées conformément à l'article 9, alinéa 1 du Règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets.

Communauté genevoise d'action syndicale
Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 fax 731 87 06 - ccp 85-412318-9

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
Reçu le 21 NOV. 2014
Traité par
Copies

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil Municipal
Mme Marie BARBEY, Présidente
de la commission de l'aménagement
et de l'environnement
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 18 novembre 2014.

Concerne : Aménagement du secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets)

Madame la Présidente,

Comme vous le savez, la CGAS compte parmi les signataires de l'accord concernant l'aménagement du PAV et du groupe de suivi qui a été constitué à la suite de cette signature.

Tout en soutenant le principe d'un réaménagement de ce vaste périmètre, la CGAS se préoccupe essentiellement de sa faisabilité en regard des changements d'orientation successifs assez radicaux qui ont marqué ses études depuis son origine.

Elle tient notamment à ce que l'équilibre entre nouveaux emplois et nouveaux logements repose sur des proportions assurant une bonne qualité de vie et elle estime qu'en tout premier lieu, pour y parvenir et pour amorcer ce vaste projet, il conviendrait d'étudier sérieusement les délocalisations et relocalisations d'entreprises, selon des processus économiquement crédibles : toute réaffectation des droits de superficie des parcelles ainsi libérées en faveur de logements et d'équipements (sociaux et culturels) dépend inéluctablement de ce préalable.

C'est pourquoi la commission « territoire » de la CGAS sollicite une audition de la commission de l'aménagement et de l'environnement de la Ville de Genève, si possible entre le 1er et le 11 (date de la prochaine réunion du groupe de suivi PAV.

En vous remerciant de l'attention que vous pourrez réservez à notre souhait, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jan Doret
Président de la commission territoire de la CGAS

Plan directeur de quartier (PDQ) PAV
Commission du conseil municipal
Ville de Genève

4 novembre 2014

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme

Plan directeur de quartier PAV

Projet PAV et rôle du PDQ PAV

Spécificités du projet PAV :

- Identité, histoire et tissu économique existant
- Grandes entités naturelles et infrastructures existantes
- Structure et situation foncière
- Vocation d'extension de la ville dense
- Processus de mutation progressive

Rôle du PDQ PAV :

- Vision globale du développement urbain sur l'ensemble du périmètre PAV
- Stratégie de mise en œuvre
- Document de référence cohérent
- Instrument dynamique et évolutif

Plan directeur de quartier PAV

Elaboration du projet

Le projet de PDQ PAV a été élaboré par le Canton, en collaboration avec les Villes de Genève, Carouge et Lancy.

Etapes :

- Envoi projet PDQ PAV pour adoption : 9 septembre 2014
- Validation COPIL PAV : 30 juin 2014
- Consultation publique : 11 avril – 12 mai 2014
- Consultation technique : 10 janvier – 10 février 2014
- Pré-consultation technique : 18 juillet – 27 septembre 2013

Information publique et concertation :

- Présentation publique : avril 2014
- Tables rondes avec associations et organisations : novembre 2013
- Exposition et présentations publiques : août 2013

Plan directeur de quartier PAV

Périmètres

Périmètre PAV :

- 230 hectares
- Cohérence territoriale

Périmètre de la loi n° 10788 :

- 140 hectares
- 7 secteurs A à G
- Equilibres programmatiques

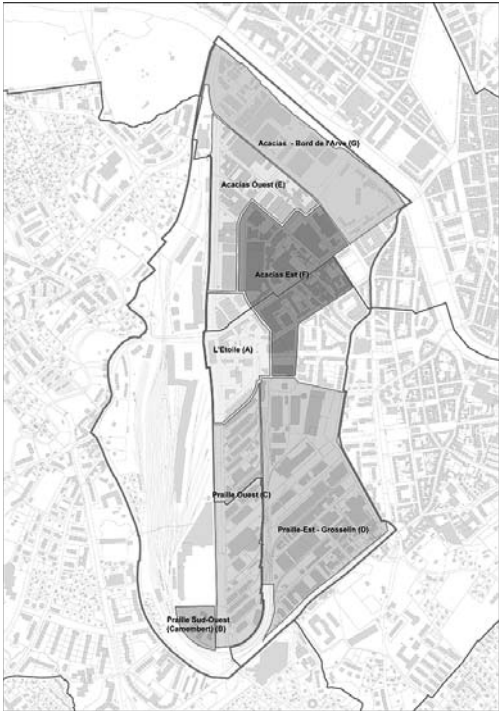

Plan directeur de quartier PAV

Structure et documents

Le cahier :

- Texte introductif
- **Fiches de coordination ***

Les cartes :

- **Carte de synthèse ***
- **Carte des grands équilibres *** (densités et affectations)

Les annexes :

- Liste des études de référence
- Glossaire

Les documents associés :

- Evaluation environnementale stratégique (EES)
- Concept énergétique territorial (CET)

* éléments liants

Plan directeur de quartier PAV

Fiches de coordination

Chapitres :

- A Urbanisation (fiches A1 à A4)
- B Mobilité (fiches B1 à B3)
- C Environnement (fiches C1 à C4)
- D Programmation (fiches D1 à D6)
- E Mise en œuvre (fiches E1 à E4)

Contenu :

- **Principe ***
- **Objectifs ***
- **Mesures *** (avec état de coordination)
- **Projets *** (avec état de coordination)
- Texte explicatif
- Illustrations

* éléments liants

Plan directeur de quartier PAV

Carte de synthèse

Visualisation et localisation
des éléments des fiches

Légende :

- Urbanisation
- Affectations
- Equipements
- Environnement
- Mobilité

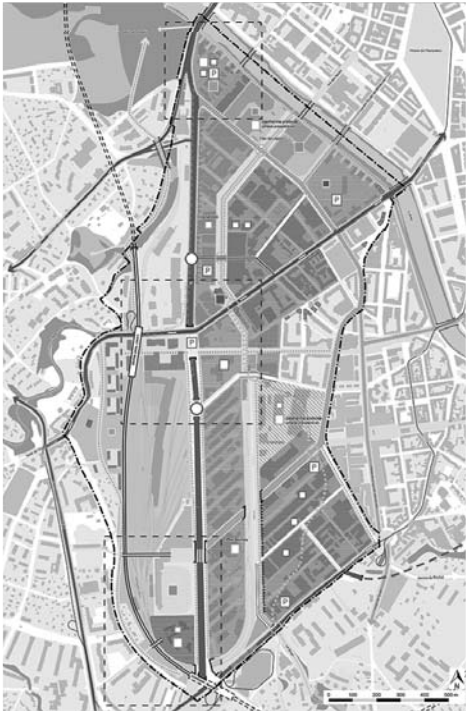

Plan directeur de quartier PAV

Carte des grands équilibres

Equilibre programmatique :

- Selon loi 10788 en vigueur
- 1 nouveau logement / 1 nouvel emploi

Définition du programme :

- Total : 2'180'000 m2 SBP,
  y compris surfaces reconstruites,
  non compris équipements publics

Occupation du sol :

- Domaine public existant / futur
- Réservations pour les équipements
- Domaine privé constructible
- Indices de densité : ID / IUS

Plan directeur de quartier PAV

A Urbanisation

Enjeux :

- Extension du centre urbain et intégration des futurs quartiers
- Conciliation entre densité et qualité urbaine
- Diversité des formes, des ambiances et des usages
- Qualités et fonctionnalités des espaces publics
- Création d'un espace public majeur : Grand parc

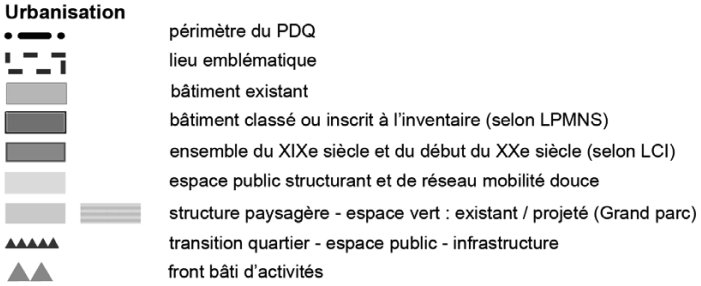

Plan directeur de quartier PAV

B Mobilité

Enjeux :

- Accessibilité pour tous les modes de déplacement
- Compléments de l'offre en transports collectifs
- Développement d'un réseau continu pour la mobilité douce
- Préservation des nuisances dans les quartiers de logements futurs et les quartiers voisins existants
- Gestion des besoins de stationnement

Mobilité

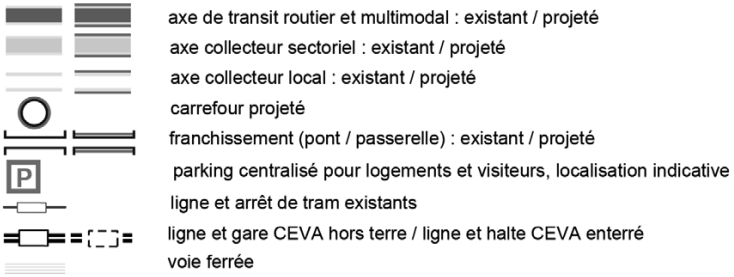

Plan directeur de quartier PAV

C Environnement

Enjeux :

- Qualité paysagère, nature en ville et biodiversité
- Maîtrise des nuisances sonores et de la qualité de l'air
- Maîtrise des risques d'inondation et des accidents majeurs
- Efficacité technique et environnementale du concept énergétique
- Gestion des eaux, des matériaux et des déchets

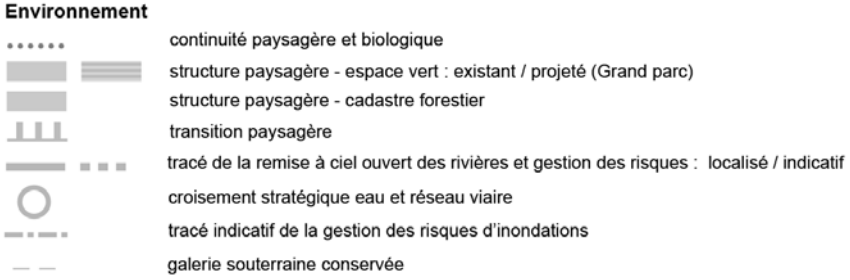

Plan directeur de quartier PAV

D Programmation

Enjeux :

- Mixité et cohabitation entre logements et activités
- Diversité et qualité des logements
- Programme des infrastructures et des équipements

Affectations

- affectation mixte - prédominance logement
- affectation mixte
- affectation mixte - principalement activité tertiaire
- affectation mixte - principalement activité mixte
- affectation mixte - principalement activité secondaire / logistique
- affectation mixte - principalement équipement public / parc (parc des Sports)

Equipements

- équipement socio-éducatif : localisé / localisation indicative
- équipement social ou culturel : existant ou localisé / localisation indicative
- équipement sportif : existant ou localisé / localisation indicative
- équipement divers : existant ou localisé / localisation indicative

Plan directeur de quartier PAV

E Mise en œuvre

Enjeux :

- Aspects fonciers et financiers
- Phasage du développement urbain
- Evolution quantitative des programmes
- Déclinaison des procédures :
  - PLQ PAV et projets
  - coordination urbanisation – mobilité - environnement
- Processus de négociation et concertation

Convention cadre de collaboration

entre le Canton et les villes de Genève, Carouge et Lancy

Références :

- Convention du 4 mars 2010
- Projet de PDQ PAV

Buts de la convention :

- Définition des espaces, infrastructures et équipements publics
- Evaluation des coûts de réalisation et d'entretien
- Principes des modalités d'élaboration , de réalisation et d'entretien, de mise à disposition des terrains, de financement

La convention se réfère à l'échelle globale du périmètre PAV.
Les principes énoncés devront pouvoir être adaptés à l'échelle adéquate et sur la durée de mise en œuvre du développement urbain.

Le président. Un rapport oral de M^me^ Marie Barbey avait été annoncé par erreur. Il s'agit en fait d'un rapport écrit de M^me^ Maria Vittoria Romano. Je donne la parole à la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M^me^ Marie Barbey.

M^me^ Marie Barbey, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (DC). Merci, Monsieur le président. Je profite de l'occasion pour remercier rapidement l'ensemble des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement pour leur écoute, leur attention et leur travail extrêmement constructif qui a permis d'aboutir à une proposition amendée préservant à la fois les intérêts de la Ville et du Canton et d'avancer dans ce dossier éminemment important pour les générations futures. Merci beaucoup à tous et j'espère que cet état d'esprit perdurera à l'avenir.

M^me^ Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Chers collègues, je veux vous donner quelques informations sur ce projet d'envergure qui changera l'image de la ville de Genève et du canton, mais aussi du Grand Genève, ainsi que sur le déroulement des discussions au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le projet d'aménagement du secteur Praille-Acacias Vernets, mieux connu sous l'acronyme PAV, voit le jour sur les rives du Léman en 2001, comme vous le savez bien. Il a navigué dans des eaux mouvementées, pendant plusieurs années, mais il semble qu'il soit arrivé à bon port, en tout cas en ce qui concerne le plan directeur de quartier (PDQ), outil qui donne une image générale du périmètre, dans les grandes lignes et non dans le détail. Ce PDQ s'étend sur trois communes et il a une durée de validité jusqu'en 2060. Je pense que la plupart d'entre nous ne seront plus de ce monde… En termes de planification, c'est un défi majeur. L'étape suivante sera la préparation des plans localisés de quartier (PLQ), inclus dans la loi acceptée par le Grand Conseil. La commune de Genève sera saisie de ces PLQ en temps utile, pour les voter dans ce cénacle.

Pour dresser un petit historique, il y a presque eu référendum en 2010, mais un compromis a été forgé entre les parties, soit le Conseil d'Etat, les Villes de Genève, Lancy et Carouge, l'Association genevoise des locataires et les partis de gauche. L'accord portait notamment sur le ratio entre logements et activité, soit un logement pour une place de travail, mais aussi sur la répartition des catégories de logements. Je rappelle que la loi prévoit seulement des appartements en location, dont 66% de logements d'utilité publique (LUP), et pas de propriété par étages (PPE). En 2011, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones et le périmètre du PAV est devenu un quartier urbain. En 2012 a été

créée la Communauté des communes urbaines. Ce Conseil municipal a accepté un crédit de 500 000 francs pour permettre à cette communauté de fonctionner. Son objectif est la coordination des besoins dans l'élaboration du PAV, d'une manière transparente et harmonieuse. En 2013, le Canton a sorti le premier projet de PDQ, soumis à une consultation technique et publique. En janvier 2015, aujourd'hui, avec presque deux ans de retard sur les délais stipulés dans la loi, ce PDQ arrive devant ce Conseil municipal pour validation, et nous en sommes très contents.

Sur le fond, quelques informations: 83% du périmètre sont en mains publiques, ce qui est énorme, mais le problème est qu'il ne s'agit pas d'une friche industrielle, comme vous le savez pour l'avoir entendu, lu et relu. Aujourd'hui, de nombreuses entreprises y sont présentes et elles donnent un emploi à 25 000 personnes, ce qui est tout aussi énorme. L'enjeu réside en ce que ces entreprises jouissent d'un droit de superficie et il n'est pas possible de les déloger comme ça. La négociation avec ces entreprises coûtera donc cher et prendra du temps.

En commission, si M. Wisard veut bien m'écouter… *(Remarque.)* Ce que vous dites est certainement intéressant, oui… La proposition originale du Conseil administratif comprenait dix articles. Lors de sa première audition à son sujet, le magistrat Hodgers nous a déclaré que ces conditions étaient résolutoires et que, juridiquement, elles n'étaient pas tenables, parce qu'elles ne portent pas sur le PDQ. Leur propos relevait de prérogatives cantonales, et non communales. Dans ce type de procédure, il convient plutôt d'émettre des réserves que de poser des conditions. D'un autre côté, M. Pagani avait inclus ces articles afin de préserver les intérêts de la Ville de Genève, ce qui est son boulot. Il avait fait ce qu'il estimait être juste. La commission de l'aménagement et de l'environnement aurait donc voulu disposer d'un avis de droit, ce qui s'est avéré impossible, malgré la bonne volonté de la présidente de la commission, qui a tout essayé pour trouver un juriste: malheureusement, les juristes de la place défendent déjà les parties prenantes du projet et ils n'avaient donc pas la disponibilité requise.

La bonne nouvelle est qu'une convention a été concoctée par les trois communes et l'Etat. Elle a été signée le 11 décembre 2014, mais elle n'est parvenue à la commission de l'aménagement et de l'environnement que le 23 décembre 2014. Celle-ci a donc pu en discuter le 6 janvier 2015 avec une fonctionnaire, en l'absence malheureuse du magistrat. Cette convention est un grand pas en avant: elle identifie les espaces, les infrastructures et les équipements publics du quartier et elle évalue leur coût, ainsi que les impenses. Car le développement de ce périmètre a un coût. Les impenses, induites par le relogement des entreprises au sein du périmètre ou ailleurs ainsi que par la dépollution, équivalent à 1 milliard de francs. Le Canton assumera cette charge: cela est inclus dans la convention. Les coûts des infrastructures et des équipements sont à la charge des communes et ils sont estimés à environ 800 millions de francs, dont approximativement la moitié

incombera à la commune de Genève. Vous imaginez donc le défi que la constitution des fonds nécessaires représente.

La convention comprend six des dix articles qui figuraient dans la version initiale de la proposition. Restaient donc un article unique et trois articles transformés en recommandations, que vous trouvez dans la version finale du texte. Cette mouture a été acceptée par tout le monde, à l'exception du Mouvement citoyens genevois, qui s'est abstenu, mais je suis sûre que, favorable au logement comme il l'est, il acceptera cette proposition ce soir. Je vous laisse transmettre à mes collègues du Mouvement citoyens genevois, Monsieur le président.

Enfin, une dernière chose: tout un chapitre de la proposition traite de la modification de la loi. Etant donné que le magistrat Hodgers a annoncé qu'il déposerait un projet de modification de la loi, celle-ci ne constitue pas le sujet du vote de ce soir. Chers collègues, j'aimerais que nous ne digressions pas sur un point dont vous aurez la possibilité de parler dans quatre à cinq mois.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Romano. Je vous signale que votre temps est écoulé.

M^me^ Maria Vittoria Romano. J'ai presque fini. Puis-je finir ma phrase, Monsieur le président?

Le président. Je vous demande de bien vouloir conclure.

M^me^ Maria Vittoria Romano. Merci. Chers collègues, je vous demande donc d'accepter rapidement cette proposition et je vous donnerai la position du Parti socialiste tout à l'heure.

Le président. Merci, Madame Romano. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Jacques Pagan… qui n'est pas là. Je donne donc la parole à M^me^ la conseillère municipale Brigitte Studer.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président. Chers collègues, vous l'avez entendu: le PAV est une question complexe et il fait l'objet d'un processus entamé il y a dix ans. Sa réalisation est prévue sur quarante ans, mais elle durera probablement davantage dans la réalité. Ce n'est pas une friche, mais

une région habitée et occupée par une activité industrielle et tertiaire, vouée à une transformation profonde, avec un programme conséquent d'augmentation du logement et de déplacement, regroupement et réorganisation des entreprises. Cela posera la question de la nouvelle cohabitation entre logements et emplois. On peut se demander si, avec le PAV, il s'agit d'une opportunité, d'un défi ou d'un mythe… Je laisse la question en suspens pour le moment.

Comment la Ville est-elle concernée? La transformation concerne le Canton, puisque 85% des terrains appartiennent à la collectivité, et les trois communes de Genève, Lancy et Carouge. Celles-ci doivent intervenir sur plusieurs aspects dont elles sont responsables, tels que les infrastructures, les équipements sociaux, culturels et sportifs, la mobilité, l'environnement et d'autres encore. Notre commission a travaillé sur une question spécifique et je me joins au souhait de ma collègue que le débat se concentre ce soir sur ce seul aspect-là, à savoir déterminer les conditions à mettre en place pour que ce processus de transformation puisse se passer de manière acceptable pour la Ville, ainsi que pour les deux autres communes.

Au niveau des investissements, la Ville de Genève se trouvait au départ devant un projet de résolution qui était formulée de manière assez différente de celle présentée aux autres communes, ce qui posait la question de la formulation juridique. Mais avec la conclusion de la convention signée entre le Canton et les trois communes, nous sommes désormais au clair. Ensemble à gauche considère que cette convention a permis de clarifier le cadre dans lequel ce processus pourra se dérouler. C'est bien sûr extrêmement important. Elle permet en effet de s'assurer que la Ville ne soit pas «dévorée» par ce projet au niveau de ses investissements et elle précise l'implication du Canton, notamment sa participation aux impenses liées à la délocalisation des entreprises et à d'autres aspects.

Il reste que ce projet est une réelle aventure étalée sur des dizaines d'années, et que cette convention est basée sur l'accord signé avec le comité référendaire en 2010. Il existe une proposition de modification des grands équilibres et de révision du ratio entre logements et emplois ainsi que de la répartition des types de logements. Mais il s'agit d'une question qui sera traitée ultérieurement et qui ne constitue donc pas l'un des éléments à discuter aujourd'hui. Ce le sera dans le futur, lorsque le conseiller d'Etat, M. Hodgers, aura proposé un nouveau projet de loi à ce sujet. Nous aurons alors l'occasion de nous prononcer sur cette question. La convention signée précise, ce qui est tout aussi important, que, si l'équilibre devait être modifié, il conviendrait de revoir les différentes répartitions des charges financières.

Aujourd'hui, il s'agit d'accepter un cadre qui permet à la Ville d'entrer dans ce processus sur de bonnes bases, pour que les investissements nécessaires à ce développement ne mettent pas l'équilibre financier des communes en péril. Nous avions vu que, si nous ne nous protégions pas, nous risquions de devoir consacrer un tiers de nos investissements uniquement au PAV, ce qui n'est tout simple-

ment pas possible. Nous pensons que la convention signée, en affirmant des principes de modalités de financement, offre ces garanties. Elle a évalué des montants tout en précisant que, en l'état actuel, ils ne constituaient pas des valeurs absolues. Toutefois, elle précise comment définir les coûts à charge des collectivités publiques et ceux à charge des opérations immobilières, ainsi que l'augmentation des revenus liés aux rentes financières, avec une participation du Canton.

Nous pensons que la Ville ainsi que les communes de Carouge et Lancy, qui doivent se prononcer sur la même résolution, ont fait un excellent travail et nous vous invitons, chers collègues, à accepter la résolution contenue dans la proposition, ainsi que la formulation de l'amendement que le magistrat vous présentera et que vous avez reçu.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Pour le Mouvement citoyens genevois, cette proposition de résolution revient à enfoncer une porte ouverte. Ce texte a une rédaction particulière: le Conseil municipal «décide», puis «souhaite», «relève» et «exige»… La rédaction est mauvaise. Tel quel, le texte ne peut pas être repris et il est absolument anormal de proposer une décision sur cette base rédactionnelle.

Nous avons eu la possibilité d'étudier attentivement le PDQ proposé par M. Hodgers pour le PAV. Il nous a expliqué que les personnes qui avaient travaillé avant lui sur ce dossier avaient imaginé que le PAV était une friche. Mais pas du tout! Quantité d'entreprises sont installées là et elles ne partiront pas si facilement. Elles sont au bénéfice de droits distincts et permanents, appelés droits de superficie dans le Code des obligations, et il ne sera pas simple de les faire quitter le périmètre. Or, dans l'amendement que M. Pagani a déposé, il est très exactement question de «la mise en place de la stratégie de regroupement, de délocalisation ou de maintien sur place des entreprises existantes». C'est bien joli, de faire une stratégie, mais encore faut-il que les gens soient d'accord! Dire qu'on veut à la fois les regrouper, les délocaliser ou les maintenir, c'est du charabia qui, à nos yeux, ne veut rien dire du tout.

Cette proposition de résolution qu'on nous demande d'accepter ne nous plaît pas parce qu'elle ne mène pas à grand-chose, en dehors de la possibilité de modifier ensuite la loi. Tout cela ne nous a pas semblé un bon projet, raison pour laquelle nous n'avons pas l'intention de l'accepter. Tout au plus nous abstiendrons-nous. Mais ne prenez pas cela pour un quelconque désir de créer moins de logements! Il n'en est rien. M. Hodgers nous a fait observer, avec raison je pense, que construire des blocs dans la partie du PAV qui jouxte la route du Grand-Lancy et y mettre des logements en PPE relève de l'utopie: qui voudra acheter des appartements dans ces conditions, pris entre le chemin de fer et une route à relativement grand passage? Aussi le problème de la proportion entre les logements sociaux – les LUP – et les PPE ne se posera donc pas forcément.

Enfin, s'agissant du ratio d'un logement pour un emploi, je relève qu'on a surtout besoin de logements, car les emplois existent déjà, à mon avis. La question est surtout de savoir comment faire pour ne pas les détruire et ne pas éloigner les postes de travail en expédiant ces entreprises là où on n'en a pas forcément besoin.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'interviens à ce stade du débat car une discussion s'engage sur l'amendement que j'ai déposé, mais j'aimerais d'abord revenir sur le fond du problème avant de l'évoquer.

Dans ce dossier, contrairement à d'autres dossiers où j'ai le sentiment d'avancer sur des rails, même s'il y a des difficultés et des embûches, j'ai l'impression de marcher sur la tête et je constate que tout a été fait à rebours du bon sens. Il faut chaque fois remettre les choses droites pour qu'elles continuent d'avancer. Le bon sens aurait voulu qu'on ne décide pas de faire muter une partie de notre région, formée de trois quartiers, au même titre que les Pâquis, Saint-Gervais ou Saint-Jean, pour la transformer totalement dans cette opération. Il faudrait donc décider au préalable de construire sur ce qu'on appelle une *tabula rasa*, comme si nous étions en zone agricole ou dans une zone où il n'y a rien.

Or, ici, certains l'ont constaté et dit, pour le critiquer, on a longtemps considéré qu'il s'agissait d'une prétendue friche industrielle. Mais il n'y a rien dans les friches industrielles en Europe, alors que nos zones industrielles fonctionnent admirablement bien. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que leur rôle est de mettre des terrains à la disposition des entreprises pour un prix de 49 francs le mètre carré par an, cela afin de soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) qui peinent à se développer dans le marché libre. Nous avons donc entre 20 000 et 25 000 emplois pour 4000 à 5000 entreprises qui travaillent là et qui travaillent bien. Elles ont des droits de propriété sur le bâtiment qu'elles ont construit, ce qui est pire qu'un bail, puisqu'ils vont jusqu'à nonante-neuf ans.

Non seulement on a constaté cette situation, mais on a déclassé ces terrains sans avoir de projet. D'habitude, c'est après l'adoption d'un PDQ qu'on monte un projet; nous avons procédé ainsi pour transformer la friche industrielle des Eaux-Vives et c'est l'enjeu de ce soir. Cela me semble être le minimum des procédures urbanistiques et de la logique. Là, on a fait l'inverse, ce qui a laissé des personnes possédant un petit bâtiment imaginer des lendemains très heureux… Je cite un exemple: des propriétaires d'un bâtiment qui a coûté 1 million de francs en veulent aujourd'hui 5 millions de francs. L'Etat, propriétaire des terrains, se retrouve donc devant une situation extrêmement compliquée.

Pire que cela: après avoir fait ses calculs, le conseiller d'Etat s'est rendu compte que, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, les plans financiers ne fonctionnaient pas, à moins de changer les grands équilibres. Personnel-

lement, j'en doute, mais c'est son point de vue. Cela implique de revoir la loi de déclassement et de proposer plus tard un nouveau PDQ comme il s'y est engagé, s'il y arrive, puisque l'affaire sera encore soumise au corps électoral cantonal.

Mon propos visait à imager un peu la situation: nous sommes chaque fois en train de remettre les choses en ordre pour qu'elles avancent car, au bout du compte, le sort de beaucoup de logements, dont nous avons besoin, ainsi que la protection des PME sont en jeu. Celles-ci, pour répondre à la préoccupation d'une conseillère municipale, doivent faire l'objet d'une stratégie de déplacement, en organisant leur déménagement de façon à ce qu'il les secoue le moins possible et en leur garantissant la pérennité de leurs activités. Voilà les enjeux!

Nous avons fait en sorte que la municipalité ne soit pas trop étrillée. Comme la zone industrielle sera mutée en quartiers, il faudra construire des routes, installer des collecteurs et construire des crèches, des écoles, des lieux culturels et des centralités. Tout cela reviendra à la municipalité, puisque c'est son rôle, et coûtera, bon an mal an, à peu près 50 millions de francs, qui obéreraient les 130 millions de francs d'investissements annuels – auxquels vous n'adhérez pas, Monsieur le conseiller municipal Sormanni –, en tout cas pour les trente à quarante prochaines années. Il s'est donc agi pour moi d'inscrire des conditions dans le projet de résolution que je vous ai proposé et je vous remercie, Madame la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, d'avoir fait droit à cette demande. Ce d'autant plus que la résolution n'est pas soumise au référendum. Ces conditions m'ont permis d'exiger du Canton qu'une série de mécanismes financiers, pour résumer, soit inscrite dans la convention pour éviter de nous laisser seuls face à ces 50 millions de francs annuels à investir dans ce nouveau périmètre en mutation. Je peux conclure en disant que cette convention permettra à mes successeurs de réclamer de l'aide pour ne pas affronter seuls la responsabilité de créer des routes, des égouts et toutes les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de ce nouveau bout de ville que nous devons construire.

J'en viens à l'amendement. Puisque la convention a été signée par le Conseil administratif, et que la commission de l'aménagement et de l'environnement l'a jugée bonne, je me suis permis de prier le Conseil administratif de vous demander, Mesdames et Messieurs, de retirer les articles qui ne servaient plus à rien, leurs conditions ayant été reprises dans la convention. Il se trouve que, les choses étant ce qu'elles sont, les grands esprits se rencontrant, la commission avait conclu à l'identique dans son travail. Je me trouve donc face à un amendement déposé en concertation avec mes collègues et à un constat déjà clair de la commission. Je retire donc l'amendement du Conseil administratif pour laisser la place au travail de la commission, qui correspond au mien non mot pour mot, mais dans l'esprit, y compris sur le plan juridique. La formulation est un peu moins claire, mais elle est égale et nous ne nous chicanerons pas à ce sujet. Monsieur le président, je retire mon amendement. Seul l'amendement de la commission devra donc être voté.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre travail et je vous donne rendez-vous de toute façon pour les PLQ qui seront établis sur la base du PDQ que vous aurez accepté, ce qui est logique du point de vue urbanistique.

Le président. Monsieur Pagani, il vous faudrait conclure.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je finis. Il y a trois PLQ en route: celui de la caserne des Vernets, celui de l'ancienne usine Gardy, actuellement occupée par Office World, et celui de Citroën. J'espère que ces PLQ verront se construire des logements en grand nombre dans notre ville.

M^me^ Maria Vittoria Romano (S). Je donnerai juste la position du Parti socialiste, qui soutiendra le projet. *(Larsen.)* Il est très content de cette convention et il attend les PLQ avec impatience, mais il veillera de près à l'aménagement du périmètre.

Le président. Madame Romano, pouvez-vous décaler votre micro pour éviter ce larsen? S'il n'est pas dans le champ du haut-parleur, ce sera plus agréable. Cela continue. Il y a un problème avec le micro. Je suis désolé. Poursuivez!

M^me^ Maria Vittoria Romano. Je le laisse dans la même position, puisque cela ne vient pas de moi.

Nous veillerons de près à l'aménagement de cet espace public, qui doit être pensé dans une optique de mixité sociale et d'activité. Les habitants doivent pouvoir s'approprier l'espace public et s'y sentir bien. Nous voulons aussi des rues et des places publiques végétalisées et nous souhaiterions qu'une claire priorité soit donnée à la mobilité douce. Notre tissu économique de proximité doit être maintenu et développé. Enfin, nous voulons des logements de qualité pour tout le monde.

M. Eric Bertinat (UDC). Nos travaux ont amené les commissaires siégeant à la commission de l'aménagement et de l'environnement à accepter cette proposition, et l'Union démocratique du centre l'acceptera de même en séance plénière. Il faut absolument dégager une majorité claire, d'autant plus claire qu'elle est maintenant en adéquation avec ce que M. Pagani souhaitait. Le texte que nous nous apprêtons à voter pourra visiblement trouver une large majorité et ce signal est important à donner dans le cadre d'un projet de cette envergure.

Il reste que nous avons quelques difficultés à imaginer ce projet lui-même. De l'imagination à la concrétisation, il faut bien commencer à tracer des plans pour savoir où l'on va. C'est sans doute la raison d'être de cette résolution, puisque c'est de cela que nous sommes saisis: elle montre que nous avançons. Les trois communes intéressées à ce projet ont signé une convention que nous avons découverte et avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord. Enfin, il faut avouer que ce projet nous occupera quasiment un demi-siècle. Les principes présentés sont donc appelés à évoluer.

Preuve en est que le ratio d'un logement pour un emploi, tel que défini lors de la précédente législature par le Grand Conseil, ce qui revenait à 8925 logements pour 10 500 emplois, a été modifié au profit de deux logements pour un emploi. Cela sera discuté lors de l'examen du fameux projet de loi qui sera déposé au Grand Conseil. Grosso modo, on passerait de 9000 à 10 500 logements, mais on voit que le nombre de places de travail que Genève peut dégager ces prochaines années est, lui, ramené de 10 500 à 6000. L'écart n'est pas faible. Nous espérons que cette projection se réalisera et que le canton de Genève continuera de créer de l'emploi et d'être aussi dynamique que ces dernières années, bien que nous ne soyons sûrs de rien. Fondamentalement, c'est une estimation. Elle vaut ce qu'elle vaut et l'avenir nous montrera si nous avons raison ou pas. Nous avançons donc avec prudence, en posant des jalons; c'est ce que cette résolution fait.

Là où l'Union démocratique du centre manifeste un réel souci, c'est quant au sort des nombreux artisans et des PME qui se trouvent sur le terrain et qui devront le quitter. Cela fait partie de ces fameuses impenses, ces sommes que nous devrons dépenser pour loger les gens qui doivent quitter le périmètre qu'ils occupent pour leurs activités professionnelles, cela en attendant de revenir ou de trouver un autre emplacement. Ces montants volumineux restent difficiles à saisir, là encore. Il s'agit aussi d'estimations. On a déjà vu cette incertitude pour l'usine Hispano-Suiza: un premier repreneur garantissait que les acteurs qui quittaient le périmètre pourraient y revenir, une fois la construction faite; finalement, il y a un autre acheteur et la plupart des artisans ont dû se débrouiller par leurs propres moyens pour retrouver un local. Or, on connaît la difficulté de ce genre d'exercice à Genève.

Cette résolution ne vaut finalement que pour elle-même et l'avenir se décidera au Grand Conseil. Pour l'heure, nous sommes saisis de deux décisions ou plutôt d'une validation d'une convention déjà signée et de ce PDQ concernant le PAV. Pour moi, tout le reste est discussion, je l'avoue. Le projet se modifiera au fur et à mesure que les années passeront et je mets ma main à couper que la vision que nous avons du projet aujourd'hui ne sera plus celle qui prévaudra dans dix ans. Enfin, il s'agit ici de poser un cadre pour aller de l'avant. Les travaux de commission nous ont montré que cela va dans la bonne direction.

M^me^ Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien accueille avec satisfaction ce PDQ tel qu'il est sorti de commission. Dans un horizon certes lointain, il prévoit la construction de près de 11 000 logements; peu de villes peuvent bénéficier d'un projet d'une telle envergure et nous nous en réjouissons. Nous sommes également satisfaits des orientations que le Canton nous a présentées en commission et qui seront discutées ultérieurement au Grand Conseil et dans cette enceinte, à savoir favoriser la mixité sociale plutôt que créer des ghettos urbains, ce qui permettra à la classe moyenne de se loger et d'augmenter les recettes fiscales, élément clé et indispensable du financement des infrastructures – il faudra des crèches, des écoles, des parcs… La facture sera salée, sans nul doute, à la fois pour la Ville de Genève, mais aussi pour les communes de Lancy et Carouge.

Dans nos programmes respectifs, nous sommes tous en faveur du logement et il s'agit aujourd'hui de passer de la parole aux actes. Oui, le dossier du PAV en est à ses prémices. Oui, le chemin sera difficile et le processus est encore long. Oui, il y aura beaucoup d'obstacles et d'incertitudes. J'entendais le Mouvement citoyens genevois se plaindre de ces incertitudes, mais, au vu de l'ampleur du périmètre et de la durée du projet, c'est bien normal qu'il y en ait. Ce soir, nous voterons un PDQ, document qui porte bien son nom: ce plan directeur est censé donner les grands axes d'un projet et il n'a pas vocation à entrer dans les détails.

En revanche, il est certain que, pour avancer dans ce dossier, il est indispensable que la Ville et le Canton travaillent main dans la main. Au début des auditions, nous avons senti certaines tensions, pour ne pas dire de la méfiance, entre les autorités communales et cantonales. Fort heureusement, grâce à la signature de cette convention-cadre de collaboration, notamment, cela s'est atténué.

Ce soir, j'espère que nous donnerons un signal fort aux autorités de la Ville et du Canton par un vote à la quasi-unanimité en faveur de ce PDQ. Messieurs de l'exécutif, travaillez main dans la main, sans bisbille Ville/Etat, pour que les premiers logements puissent sortir de terre en 2021.

M^me^ Sandrine Burger (Ve). Pour les Verts, ce projet PAV a une grande importance, comme je l'avais déjà souligné lors du vote d'entrée en matière et du renvoi de la proposition en commission. Comme les Verts le soulignent dans leur programme depuis plusieurs années, nous tenons là l'occasion de construire la ville en ville et d'épargner la campagne. C'est pourquoi nous consacrons une attention toute particulière à ce projet.

Celui-ci est ambitieux, certes, et grand à un point dont nous n'avons pas l'habitude. Le processus est donc complexe et difficile; il nécessite de l'imagination et il coûtera cher. On ne peut pas sortir 12 000 logements d'un coup de baguette magique et ne rien payer. Quand j'entends certains, dont le magistrat, répéter que

tout est compliqué et cher et que ce projet implique de négocier, j'ai envie de répondre qu'il faut en passer par là pour pouvoir développer notre ville. Ou alors, on reste la petite ville tranquille que nous sommes et on arrête de vouloir parler de davantage de logements et d'emplois.

Cela dit, ce quartier doit se développer pour plus de logements. Il faudra faire attention à la qualité de vie et à la verdure. Pour l'instant, c'est le cas dans ce plan qui nous a été proposé. Les Verts ont donc confiance en ce PDQ.

En commission, nous avons beaucoup travaillé non sur le contenu de ce PDQ, mais sur les relations qui se jouent entre la Ville, les différentes communes et l'Etat, puisque la question majeure est évidemment de savoir qui dirige et qui paie. Au début, comme M^me^ Marie Barbey l'a souligné, une certaine méfiance prévalait entre l'Etat et les communes, mais nous avons eu la joie de remarquer que, si les communes s'étaient déjà mises en rapport depuis plusieurs mois, la situation s'est aussi améliorée avec l'Etat. Des pistes se dessinent et nous avons observé une volonté commune de travailler ensemble. Cela nous semble de bon augure; suffisamment, en tout cas, pour que nous accordions notre confiance et que nous acceptions la proposition telle que nous l'avons adoptée en commission.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). J'aimerais ajouter quelque chose aux propos que j'ai tenus tout à l'heure concernant les droits distincts et permanents. Le droit de superficie est un contrat entre un propriétaire de terrain qui le met à disposition de quelqu'un qui pourra y construire quelque chose – développer des logements ou une entreprise – pour nonante-neuf ans, ou quatre-vingt-dix-neuf ans, comme disent nos amis voisins. Nombre de ces contrats courent encore sur une longue durée, soit quarante à soixante ans. C'est ce que M. Hodgers a répondu à la commission de l'aménagement et de l'environnement quand je lui ai posé la question.

Vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs, que des investissements consentis pour créer une entreprise dans ce cadre ne peuvent pas être amortis; les intéressés sont donc en droit d'obtenir une très forte indemnité pour la remise des locaux en question. Pour cette raison, l'opération peut se révéler coûteuse et nous nous étonnons de ce que ces montants n'aient pas été évalués plus tôt et que les gens – du temps de M. Muller – soient partis comme un cheval qui a pris le mors aux dents dans ce projet, que bien sûr nous soutenons. Nous approuvons donc le PDQ.

En revanche, nous n'approuvons pas la rédaction de l'amendement, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il contient plusieurs erreurs. Par exemple, je cite: «Le Conseil municipal relève que le Canton doit obtenir toutes les garanties utiles à la réalisation (…)», mais le Canton doit «donner» toutes les garanties utiles, non les obtenir. A moins que je n'aie rien compris… *(Remarques.)* Pour moi, avant de voter ce texte, il faut en revoir la rédaction.

Le président. Merci, Madame Magnin. L'amendement présenté par le Conseil administratif a été retiré tout à l'heure. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Gary Bennaim.

M. Gary Bennaim (LR). Merci, Monsieur le président. Je suis particulièrement content d'entendre l'intégralité ou presque de ce plénum se congratuler de tout ce qui a été fait, en se tapant sur l'épaule et en se grattant le dos. Mais que s'est-il passé? On se retrouve dans la même situation par rapport à l'Etat que lorsque M. Pagani va tordre le bras à un petit propriétaire, en lui infligeant des conditions intenables pour qu'il fasse partie d'un grand PLQ par la suite. Il lui propose quelque chose d'insupportable en se parant du soutien du Conseil municipal pour que les choses se règlent…

J'entends M. Pagani nous expliquer la situation avec des mots aussi généraux que «d'habitude», alors qu'un développement de plusieurs centaines d'hectares et la création d'un nouveau quartier ne relèvent pas de notre activité, «d'habitude». Lorsque vous nous parlez de la friche industrielle qui occupe la future gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse, il s'agit d'un projet sans commune mesure. Je trouve donc formidable que vous nous expliquiez avoir eu un rôle de superplanificateur du PAV par derrière ou en coulisse… Rien du tout! L'Etat a peut-être été mauvais dans sa communication. Il s'est peut-être montré trop optimiste en faisant croire que les immeubles sortiraient vite de terre. Il a peut-être employé des mots inappropriés en parlant de «friche industrielle», oubliant que des droits de superficie couraient à long terme et que des commerces et des entreprises se trouvaient sur place… Mais soyons sérieux!

Qu'avez-vous fait, Monsieur Pagani, si ce n'est essayer de défendre correctement les intérêts de la Ville en vous associant à vos homologues des deux communes voisines pour taper sympathiquement sur l'épaule de l'Etat afin qu'il ne nous oublie pas? Vous avez proposé une flopée d'articles dans le projet de résolution, articles qui n'auraient jamais pu être respectés parce qu'ils n'étaient pas adaptés à la création de ce nouvel emplacement, de cette nouvelle zone. Il ne s'agit pas d'un simple quartier: on est en train de doubler la surface habitable! Ce n'est pas ainsi, «d'habitude». Ce projet est énorme. Chacun a envie de ne pas se faire rouler et de montrer qu'il est un acteur du processus, mais nous sommes un micro-acteur riquiqui, dans l'ensemble.

Vous nous expliquez que nous voulons des logements, des entreprises et des infrastructures… Ça tombe bien! Pourquoi? Le Canton ne veut pas de logements? Le Canton n'a pas pensé aux entreprises? Le Canton n'avait sûrement pas pensé aux crèches, ni aux écoles, ni aux établissements médico-sociaux, encore moins aux casernes de pompiers. Heureusement que M. Pagani et ses deux homologues

sont là pour nous sauver! Ma conclusion est simplement que nous avons assisté, comme souvent, à un peu de spectacle et d'autopromotion.

Au passage, M. Pagani a caressé la tête de la commission de l'aménagement et de l'environnement, rappelant qu'elle avait apprécié sa convention. Mais non! Cette convention est pleine de conditionnels, parce que vous n'en savez pas plus que nous à ce stade. Elle dit juste que si nous devions peut-être nous retrouver éventuellement face à… alors nous envisagerions de… Rien n'est planifié. Nous n'avons que la possibilité de réunir les conseillers administratifs de ces trois communes pour annoncer une envie de participer et d'être impliqués correctement. Mais nous ne faisons pas sortir des immeubles de terre. Nous ne créons rien. Les communes ont juste adopté une position formelle pour que le PAV avance. Je pense que c'est normal; cela n'a rien de génial, ni d'exceptionnel. C'est «l'habitude» qu'un exécutif prenne part à un projet aussi important.

Je déplore donc la poudre aux yeux que M. Pagani nous jette et la façon dont les choses ont été présentées. Le projet d'amendement de la résolution qu'il vient de nous servir correspond en tous points au texte sorti de la commission et qu'il avait certainement eu entre les mains entre-temps.

Une voix. Il l'a retiré!

M. Gary Bennaim. Quand bien même l'a-t-il retiré, ce n'est pas grave! Ce soir, il vient malgré tout avec un amendement qui correspond en tous points aux conclusions du rapport de M^me^ Romano, qui a déjà été envoyé par messagerie il y a une semaine probablement… Dans les faits, M. Pagani voulait que nous lui tressions des lauriers et que nous le félicitions pour son positionnement particulièrement dynamique au sein du PAV. Ce sera fait, mais il n'a pas fait avancer concrètement le schmilblick, pas plus que ne le permet le conditionnel qui apparaît à chaque ligne de la convention tripartite. *(Applaudissements.)*

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux…

Des voix. C'est ta dernière intervention!

M. Pascal Rubeli. Oui, c'est ma dernière intervention et je suis très heureux qu'elle concerne le PAV car, il y a environ huit ou neuf ans, je ne sais plus très bien, nous avions été saisis de ce dossier. Nous y avions travaillé en pensant que

les choses iraient vite, mais je me doutais quand même un peu que cela n'irait pas aussi vite… *(Exclamations.)* Je me souviens avoir dit, et vous le retrouvez dans le *Mémorial*, en forme de boutade, que je me permets de répéter puisque c'est la clôture de ma vie politique ici: «Mesdames et Messieurs, avant qu'il y ait un habitant sur le périmètre du PAV, l'homme aura marché sur Mars!» Et on ne doit pas en être loin… Bonne soirée!

M^me^ Sandrine Burger (Ve). Je n'ai pas l'habitude de prendre deux fois la parole sur un même objet, mais lorsque la moutarde vous monte à la tête… au nez… ça monte… Je n'arrive plus à m'exprimer! *(Rires.)*

Lors de ma première intervention, je n'étais pas très enthousiaste à l'idée de féliciter M. Pagani, ni de dire qu'il était le héros du PAV. Toutefois, affirmer qu'il n'a rien fait du tout et qu'il parade est ridicule. Pour rappel, les communes sont allées négocier une convention avec l'Etat. A la base, selon les règles en vigueur, l'Etat aurait très bien pu considérer que tout ce qui relève de l'aménagement incombe aux communes, qu'il ne paierait rien et que les communes se démerderaient… Non! Les communes ont négocié. Elles ont obtenu une convention et des financements. Dire que la Ville n'a rien fait, c'est un peu fort de café. *(Applaudissements.)*

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je trouve que la diversité des opinions est toujours très intéressante. On constate que certains voient le verre à moitié vide ou à moitié plein, tandis que certains se mettent dessus ou dessous.

Toujours est-il que la réalité c'est que quelqu'un, un jour, a déclassé des terrains et qu'un conseiller d'Etat, le lendemain, a inscrit 400 millions de francs au bilan du Canton, en une soirée, pour effacer une dette colossale… Ces 400 millions de francs font cruellement défaut à l'aménagement du PAV; il aurait été beaucoup plus judicieux de les utiliser à cette fin. Un jour, après avoir été inscrit dans les comptes, cet argent devra revenir dans les caisses de l'Etat. Grâce à la mobilisation des communes, 200 millions de francs sont revenus dans le projet PAV. *(Brouhaha.)* Cela pour répondre à la critique de notre action, mais je vois que cela n'intéresse pas les gens de droite qui, par ce tour de passe-passe, ont pu effacer la gestion pitoyable du Canton, en regard de celle de la Ville, des deniers publics.

Cela dit, je me réjouis une fois de plus de voir ce projet PAV avancer, cahin-caha comme il vous l'a été dit, et de me retrouver au moment de la construction de ces bâtiments qui mettront des centaines de logements à la disposition de la population.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Nous passons au vote de cette résolution incluse dans la proposition PR-1099, en commençant par l'amendement de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui vise à transformer l'article premier en article unique et à supprimer les articles 2 à 10.

L'amendement de la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (73 oui).

Le président. Nous passons maintenant aux trois amendements qui demandent que soit repris le contenu des articles 7, 8 et 10, respectivement, en guise de recommandations qui seront partie intégrante de l'article unique si elles sont acceptées.

Mis aux voix, l'amendement reprenant l'article 7 est accepté à l'unanimité (73 oui).

Mis aux voix, l'amendement reprenant l'article 8 est accepté sans opposition (64 oui et 7 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement reprenant l'article 10 est accepté par 71 oui contre 1 non (1 abstention).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée sans opposition (68 oui et 3 abstentions).

(Applaudissements.)

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 10, alinéa 11, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la loi relative à l'aménagement Praille – Acacias – Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Après avoir constaté la signature de la convention relative au financement des équipements et infrastructures par le Conseil d'Etat et les Conseils administratifs des Villes de Carouge, Genève et Lancy, d'approuver le plan directeur de quartier N° 29951 intitulé «Praille-Acacias-Vernets» (PDQ PAV) avec les recommandations suivantes:

– formaliser la participation des Villes de Carouge, Genève et Lancy à la mise en place de la stratégie de regroupement, de délocalisation (dans le périmètre PAV ou hors de celui-ci) ou du maintien sur place des entreprises existantes;
– obtenir toutes les garanties utiles à la réalisation de la voie verte d'agglomération, notamment la cession au domaine public des terrains nécessaires;
– en cas d'entrée en force d'une loi modifiant l'équilibre d'un logement pour un emploi institué par la L10788, le Conseil municipal exige que des études complémentaires approfondies soient menées, en particulier dans le domaine de l'urbanisme et de la mobilité, afin de compléter et/ou modifier le PDQ PAV et que les communes soient à nouveau consultées conformément à l'article 9, alinéa 1, du Règlement d'application de la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les nouveaux objets suivants:

– M-1162, de *MM. Pascal Holenweg* et *Grégoire Carasso*: «Prestations sociales municipales: égalisons par le haut!»;
– M-1163, de *M^mes^* et *M. Pierre Gauthier*, *Vera Figurek* et *Brigitte Studer*: «Stationnement payant en Ville de Genève: le Canton doit respecter la loi»;
– M-1164, de *M^mes^* et *MM. Alfonso Gomez*, *Catherine Thobellem*, *Anne Moratti*, *Sandrine Burger*, *Bayram Bozkurt*, *Julide Turgut Bandelier*, *Marie-Pierre Theubet*, *Christophe Dunner* et *Alpha Dramé*: «Pour que la Ville de Genève soutienne la campagne Fair Trade Town pour un commerce équitable et une économie solidaire»;
– M-1165, de *M^mes^* et *MM. Patricia Richard*, *Rémy Burri*, *Simon Brandt* et *Florence Kraft-Babel*: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembé»;

– M-1166, de *M^mes^* et *MM. Javier Brandon*, *Marie Mutterlose*, *Corinne Goehner-Da Cruz*, *Maria Casares*, *Grégoire Carasso*, *Jannick Frigenti Empana*, *Maria Vittoria Romano*, *Christiane Leuenberger-Ducret*, *Sylvain Thévoz*, *Laurence Fehlmann Rielle*, *Pascal Holenweg*, *Olga Baranova* et *Annina Pfund*: «Pour la mise en place de radars fixes et de contrôles dans les zones 30 km/h en ville de Genève»;
– M-1167, de *M^mes^* et *M. Pierre Gauthier*, *Vera Figurek* et *Brigitte Studer*: «Entretien des routes communales, facturation de frais de police fictifs: mettons les compteurs à zéro et appliquons les recommandations de la Cour des comptes»;
– M-1168, de *M^mes^* et *MM. Sylvain Thévoz*, *Grégoire Carasso*, *Maria Vittoria Romano*, *Annina Pfund*, *Christiane Leuenberger-Ducret*, *Corinne Goehner-Da Cruz*, *Pascal Holenweg*, *Laurence Fehlmann Rielle*, *Virginie Studemann*, *Marie Mutterlose*, *Olga Baranova*, *Nicole Valiquer Grecuccio*, *Javier Brandon*, *Maria Casares* et *Jannick Frigenti Empana*: «Risques de tournées: pour un franc soutien aux compagnies indépendantes»;
– PRD-96, de *MM. Daniel Sormanni*, *Pascal Spuhler* et *Carlos Medeiros*: «Ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève (Fondetec)».

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous le lundi 26 janvier 2015, à 17 h et 20 h 30. Je vous souhaite une belle soirée et, d'ores et déjà, un bon week-end. A lundi!

Séance levée à 22 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 3918

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3918

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 295 000 francs, soit un crédit brut de 6 764 450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3 426 250 francs, la participation des TPG de 43 200 francs, soit un montant net total de 3 295 000 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N[os] 2678, 2691 et 3611, N[os] 2680 et 2693 de la commune de Carouge, N[os] 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1009 A). Suite du premier débat 3918

4. Questions orales 3934

5. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1[er] octobre 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant de 4 172 000 francs, soit:
   – un crédit de 2 563 000 francs destiné à la transformation du terrain de football A en synthétique du stade de Varembé, avenue Giuseppe-Motta 44, parcelle N° 3258, feuille N° 25, secteur Genève Petit-Saconnex, et à la transformation du terrain de football stabilisé C en synthétique du stade de Varembé (terrain de Trembley), avenue Giuseppe-Motta, parcelle N° 4575, feuille N° 63, secteur Genève Petit-Saconnex;
   – un crédit de 1 609 000 francs destiné au remplacement des sols sportifs de la salle omnisports et de la piste de rink-hockey, à la fourniture d'un mur de vitesse pour l'escalade et au remplacement des gradins du rink-hockey du centre sportif de la Queue-d'Arve, rue François-Dussaud 12, parcelle N° 3297, feuille N° 90, secteur Genève-Plainpalais (PR-1102 A) 3935

6. Rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29951, intitulé Praille-Acacias-Vernets (PAV) (PR-1099 A) 3947

7. Propositions des conseillers municipaux 4014

8. Interpellations 4015

9. Questions écrites 4015

Le mémorialiste:
Ramzi Touma